

Le Plateau de Mormal

Guide technique du patrimoine bâti



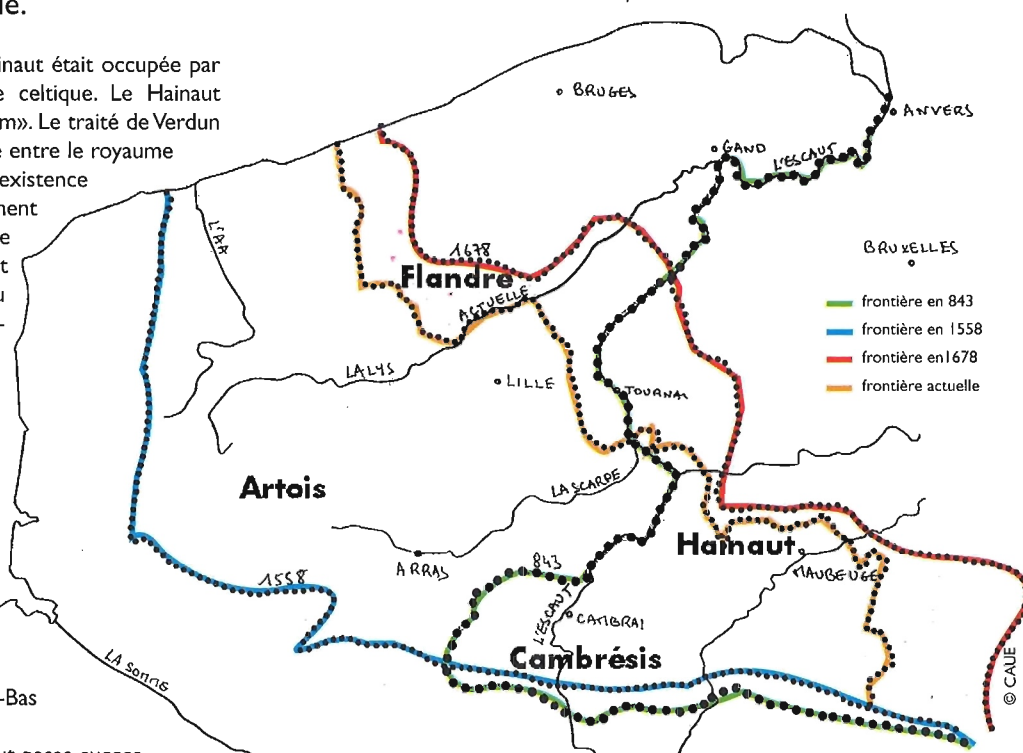
L'Avesnois est une région frontalière, de conflits mais aussi d'échanges économiques et d'influence culturelle. Cette réalité historique se lit encore dans le paysage et certains éléments du patrimoine bâti en témoignent. Ce panorama historique retrace l'histoire frontalière de la région du Hainaut dont l'Avesnois fait partie.

A l'époque romaine, la terre de Hainaut était occupée par les Nerviens, peuplade d'origine celtique. Le Hainaut formait alors le «Pagus Nerviorum». Le traité de Verdun de 843 prit l'Escaut comme limite entre le royaume des Francs et la Lotharingie. Cependant, l'existence politique du Hainaut remonte plus exactement à la naissance d'une dynastie des comtes de Hainaut, vers 870. A cette époque, le Hainaut faisait partie de la Lotharingie et Régnier au Long-Col, qui reçut en 911 le titre héréditaire de comte de Hainaut, était son suzerain. Situé à la frontière du monde germanique et du monde latin, le comté de Hainaut connaît successivement deux rapprochements avec le comté de Flandre aux XI^e et XII^e siècles. En 1246, l'arbitrage du roi de France, saint Louis, dans la querelle des Avesnes et des Dampierre, scella la séparation des deux comtés, qui interviendra définitivement en 1278. Ce n'est qu'au XV^e siècle, en 1433, que leurs destinées se rejoindront à nouveau, mais au sein cette fois d'une entité politique beaucoup plus vaste : les Pays-Bas bourguignons de Philippe le Bon.

A la mort de Marie de Bourgogne, le Hainaut passe successivement à la maison des Habsbourg d'Autriche (Maximilien : 1482 ; Charles-Quint : 1515) et d'Espagne (Philippe II : 1555).

Les campagnes de Louis XIV et le traité des Pyrénées en 1659 marquent le début de son démembrement. Les traités d'Aix-la-Chapelle (1668), puis de Nimègue (1678) confirment son morcellement. Vers la fin du XVII^e siècle, le roi de France tente même son annexion globale. Mais, en 1713, par le traité d'Utrecht, la séparation est consommée entre la partie méridionale du Hainaut (Valenciennes, Maubeuge, Avesnes), rattachée à la France, et sa partie septentrionale (Mons, Ath, Lessines), attribuée à l'Autriche. L'actuelle frontière franco-belge prend forme.

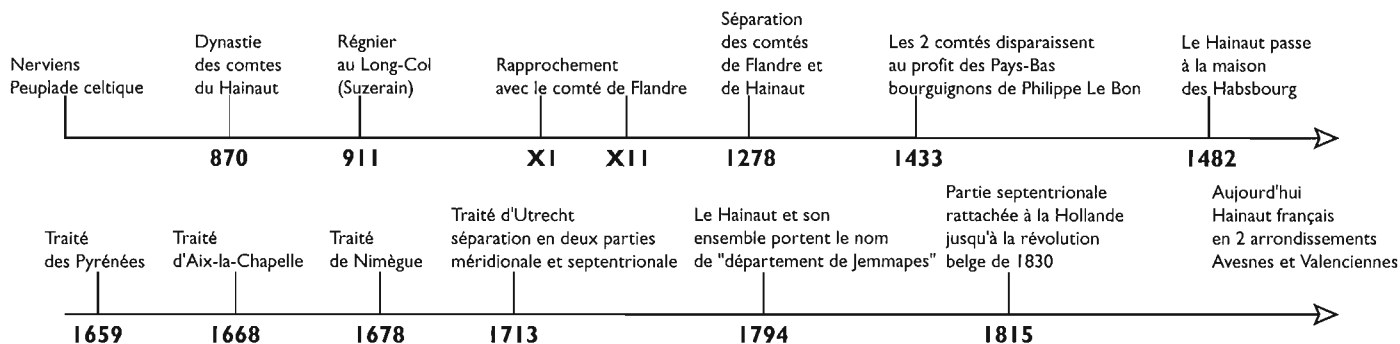
Panorama historique du Hainaut



En 1794, la Révolution française exporta ses idéaux et le Hainaut dans son ensemble retomba sous la domination française. Il portait alors le nom de «Département de Jemmapes».

A la fin de l'Empire napoléonien, en 1815, la partie septentrionale est finalement rattachée à la Hollande et ce, jusqu'à la Révolution belge de 1830. A cette date, le «Hainaut» proprement dit devient une des neuf provinces du royaume de Belgique, tandis qu'en France, il correspond désormais aux deux arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes, dans le département du Nord.

Historique général du Hainaut extrait de : DE RYCKE Jean-Pierre, CAUCHETEUX Philippe, BRINDEL-BETH Sophie, Hainaut (collection Connaissance du bâti ancien en Europe du Conseil de l'Europe), Limoges, Centre d'impression, 1992, p. 26.



Le diagnostic raisonné du patrimoine bâti est un des volets du programme d'amélioration des connaissances, de préservation et de valorisation du patrimoine bâti du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Un diagnostic raisonné du patrimoine bâti

1 - la méthode

Le patrimoine bâti d'une région est fortement influencé par les données géographiques, écologiques, historiques et socio-économiques du territoire. Dans le département du Nord, et dans l'Avesnois en particulier, ces données ont déjà permis de qualifier les paysages (grand pays, grands paysages, entités paysagères, unités paysagères) dans le cadre de la politique paysagère (Trame Verte) du Conseil Général du Nord.

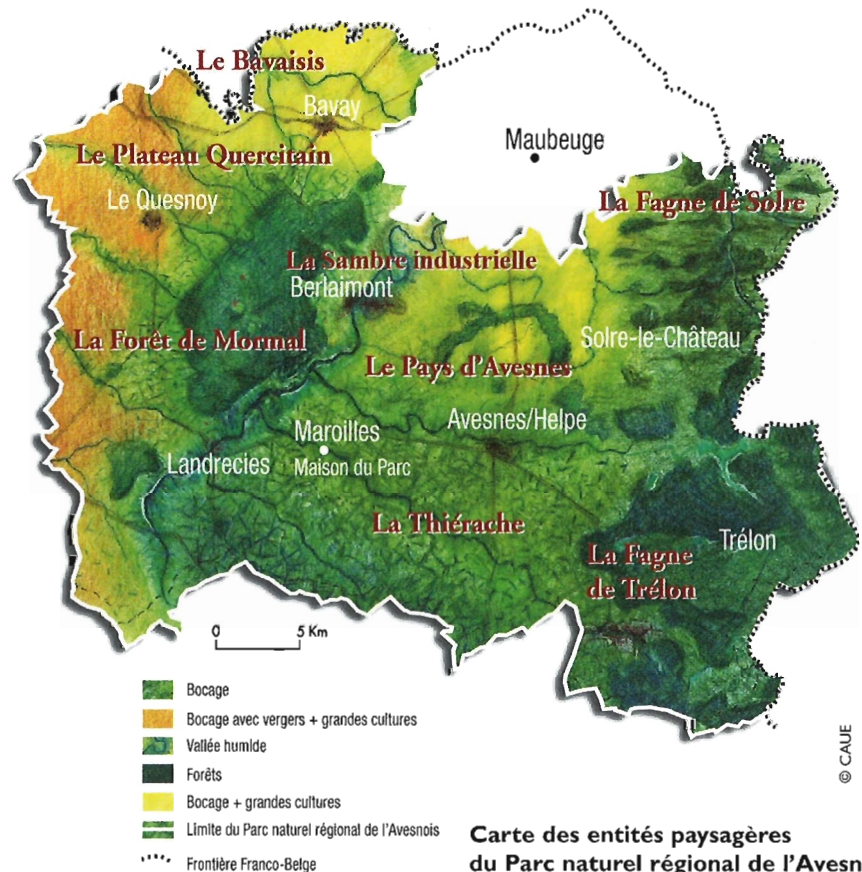
C'est sur cette forte corrélation entre paysages et bâti que repose la méthode du diagnostic raisonné du patrimoine bâti du Parc de l'Avesnois.

2 - les objectifs

- améliorer la connaissance du patrimoine bâti du Parc afin de mieux le gérer, le préserver et le mettre en valeur ;
- valoriser la diversité paysagère et patrimoniale du territoire ;
- sensibiliser, informer et impliquer les acteurs locaux afin qu'ils se réapproprient leur patrimoine, agissent pour sa préservation et sa mise en valeur.

3 - le partenariat

Le diagnostic raisonné du patrimoine repose sur la définition et la mise en œuvre d'une méthode innovante, adaptée aux objectifs du Parc. Celui-ci s'est associé avec des partenaires reconnus dans le domaine du paysage, de l'urbanisme et du patrimoine : le Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (CAUE) et le Service Patrimoine du Conseil Général du Nord.



Carte des entités paysagères du Parc naturel régional de l'Avesnois

4 - La mise en œuvre

Le diagnostic raisonné du patrimoine bâti est mis en œuvre progressivement, entité paysagère par entité paysagère.

Chaque étude fait l'objet :

- d'analyses de terrain avec reportage photographique, relevé, croquis, prise de notes ;
- de recherches documentaires aux Archives Départementales, aux services du Cadastre, à l'Écomusée de l'Avesnois ;
- d'une informatisation et d'une cartographie de l'ensemble des données ;
- d'un archivage des données communales ;
- d'une information auprès des élus et des personnes ressources ;

- d'une restitution et d'une sensibilisation des publics (élus, techniciens, bureaux d'études, architectes, habitants...).

5 - les niveaux d'analyse du patrimoine bâti

L'échelle de référence choisie est celle de l'entité paysagère. Le Parc en compte huit : le Bavais, la Sambre industrielle, le Plateau Quercitain, la forêt de Mormal, le Pays d'Avesnes, la Thiérache, la Fagne de Solre et la Fagne de Trélon. Les unités urbaines (Le Quesnoy, Avesnes, Fourmies...) ne sont pas incluses dans le diagnostic raisonné du patrimoine bâti.

L'appréhension du patrimoine nécessite une analyse à plusieurs niveaux :

Niveau 1 : le bâti dans le paysage

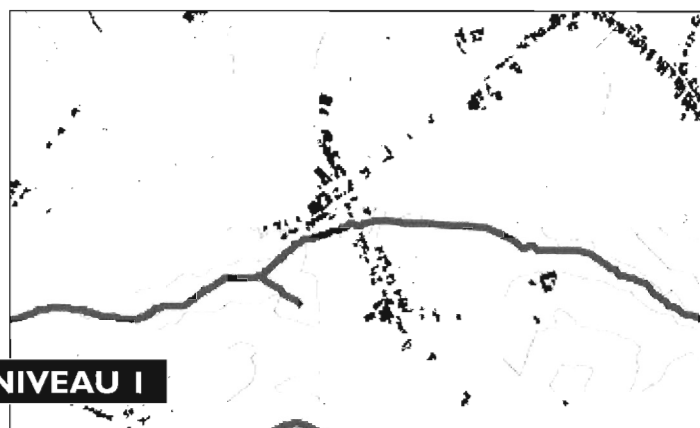
Le niveau 1 s'attache à définir la manière dont le bâti s'inscrit dans le paysage. Il permet de mettre en évidence les liens que le bâti entretient avec les grands éléments naturels (relief, forêt, bocage, cultures, rivière...). Il révèle la relation du bâti à la topographie et détermine ainsi des modes d'organisation et d'implantation. L'échelle de travail est celle de l'entité paysagère (carte IGN, photo aérienne).

Niveau 2 : le bâti dans son cadre de vie

Le niveau 2 analyse le bâti comme composante de l'urbanisme et du cadre de vie. Il définit ses modes d'organisation, sa forme, sa silhouette, son mode d'implantation, sa densité. Il identifie les rôles, les usages et les interactions entre espaces bâtis et espaces non-bâti. Les éléments de la structure communale (noyau du village, place, hameaux, écarts) sont analysés. Cette étude permet de définir les enjeux liés à l'aménagement du territoire communal. Des critères communs à l'ensemble des villages sont mis en évidence, appuyant ainsi les spécificités urbaines de l'entité paysagère. L'échelle de travail est celle de la commune (cadastre).

Niveau 3 : l'habitat, une composante du patrimoine architectural

Le niveau 3 s'attache à définir le bâti comme composante du patrimoine architectural, spécifique à chaque entité paysagère. La méthode d'analyse se réalise plus particulièrement sur un échantillon de communes représentatives. L'habitat y est étudié de façon quasi systématique. Une analyse statistique permet de dégager une typologie de l'habitat de l'entité paysagère étudiée.



NIVEAU 1

Echelle : 1/25000°



NIVEAU 2

Echelle : 1/2000°



NIVEAU 3

Glossaire

Bâti étiré : structure généralement d'origine rurale, composée d'une succession de bâtiments le long d'un axe, disposés de manière lâche mais régulière en alternance avec des espaces agricoles.

Blocure : ouverture en pignon ou sur la façade d'un bâtiment permettant d'accéder à la cave où se situait le métier à tisser.

Colluvions : fin dépôt de sédiments sur un versant qui a été entraîné le long de la pente et s'est accumulé à sa base.

Cordon bâti : structure bâtie dense organisée de part et d'autre d'un axe, apparaît comme une évolution du bâti étiré* dû au comblement des dents creuses par de nouvelles constructions.

Coteau : partie haute d'un versant d'une vallée.

Ecart : groupement élémentaire de quelques habitations, situé en milieu rural sans autonomie administrative.

Extension : prolongement bâti solidaire du noyau*, d'époque plus tardive et de structure différente.

Hameau : regroupement de plusieurs bâtiments (en nombre supérieur à ceux constituant un écart*) comportant une forme d'organisation propre, parfois autour d'une place, d'un axe ou d'un édifice public.

Interfluve : relief séparant deux vallées.

Isolé : un édifice seul ou un bâtiment et ses parties constituantes*.

Fenêtre visuelle : espace non bâti encadré par des constructions ou des limites de parcelles permettant d'apprécier le paysage environnant.

Front bâti : alignement de façades le long d'une rue caractérisé par une densité forte et des constructions mitoyennes.

Noyau : partie principale d'un village, d'un bourg ou d'une ville marquée par une concentration du bâti et regroupant l'essentiel de la vie communautaire (église, mairie,...).

Parties constituantes : principaux éléments composant un édifice et permettant de préciser ses fonctions (ex : une grange pour une ferme).

Ripisylve : végétation arborescente se développant naturellement sur les rives d'un cours d'eau.

Le Plateau de Mormal, vaste territoire rural accueillant trente et une communes réparties autour du Quesnoy, est situé au nord-ouest du Parc naturel régional de l'Avesnois. La morphologie du territoire (plateau, vallées, forêt) a entraîné des répercussions multiples sur le patrimoine bâti, l'industrie et l'agriculture de l'entité paysagère.

Des activités artisanales multiples

Une agriculture diversifiée

Aux vallées principalement occupées par l'artisanat et l'industrie répond le plateau consacré à l'agriculture et à l'élevage de bovins. Ce dernier permettait une production de lait, de beurre et de fromage (transformés dans les laiteries d'Englefontaine et Jolimetz), ainsi que de viande, la foire aux bestiaux mensuelle la plus importante se tenant à Gommegnies. Les cultures variées ont considérablement façonné l'industrie : le blé est transformé en farine soit dans des moulins à eau situés dans les vallées soit dans des moulins à vent, spécificité du plateau quercitain ; la culture de la chicorée a suscité la création de fabriques (Jenlain, Villers-Pol, Poix-du-Nord) et celle de la betterave le développement de sucreries (Eth, Wargnies-le-Grand, Villers-Pol, Maresches, Frasnoy, Gommegnies, Ghissignies, Beaudignies) ; l'exploitation du houblon et de l'orge alimente de nombreuses brasseries dont la plus connue est la brasserie Duyck de Jenlain. D'abord simple ferme-brasserie fondée par Félix Duyck en 1922 et dont la production alimente les estaminets de la région, la brasserie se développe dans les années 1960 sous l'impulsion de Robert Duyck qui met à l'honneur la bière de garde sous la marque « Jenlain », elle connut un franc succès qui entraîna de 1970 à 1994 un accroissement de la production de 15 000 à 92 000 hl/an. Aujourd'hui, la brasserie ne cesse de se moderniser et se diversifier.



Le village de Bousies avec un moulin à vent sur le plateau vers 1600 (Album de Croÿ IX, Comté de Hainaut VI).

Le Plateau de Mormal à grands traits

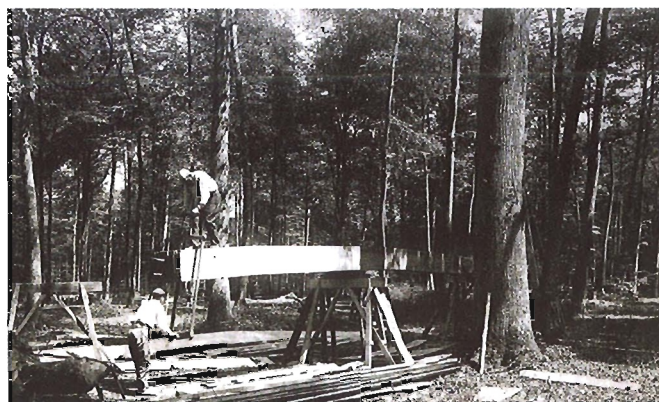


Chargement de fruits à Jolimetz (d'après E. Lesur).

L'économie fruitière

Quelques communes de l'entité paysagère furent des lieux de production importants de fruits (Gommegnies, Potelle, Villereau...). Par exemple à Jolimetz, cette activité y est attestée dès le début du XVI^e siècle : s'y trouvent 6 familles de « fruitiers » ou « marchands de fruits » vers 1730-1750 et une vingtaine de familles entre 1750 et 1789. Cette exploitation s'intensifie dès le début du XIX^e siècle et surtout durant la période de 1870 à 1914. L'exploitant – dénommé « herbager » – n'est plus cultivateur mais devient éleveur et complète son activité avec la culture fruitière. En effet, les prairies, qui accueillent les animaux, sont plantées d'arbres fruitiers qualifiés de « hautes tiges », c'est-à-dire d'arbres hauts sur tronc, dont la morphologie permettait de mettre les fruits à l'abri des animaux tout en offrant une récolte de foin aisée. Cette transformation progressive des terres labourables en prairies – « l'accourtilage » – permet de cerner l'évolution de la culture du fruit à Jolimetz. De fait, le pourcentage des prairies par rapport à la superficie totale cultivable de la commune ne cesse d'augmenter au cours du temps : en 1696 (8%), en 1788 (50%), en 1804 (60%), en 1837 (66%), en 1870 (90%), en 1900 (95%), en 1914 (100%). Ainsi, les pâtures de Jolimetz furent plantées de diverses variétés de cerisiers, poiriers, pruniers et pommiers. Ces derniers, essentiels pour la fabrication du cidre vendu par 6 à 7 marchands dans le village, étaient les plus nombreux (30 à 50 arbres à l'hectare). Les productions de fruits furent abondantes : par exemple, 2 000 tonnes de pommes récoltées en 1899, plus de 5 000 tonnes en 1946 toutes variétés confondues. La greffe, la taille et la cueillette – cette dernière était réalisée à l'aide de longues et fines

échelles en hêtre pouvant atteindre jusqu'à 12 m de haut – étaient confiées à des ouvriers locaux spécialisés. Les fruits, non triés et non calibrés, étaient conditionnés, avant la généralisation des cageots, soit dans des cageots, soit dans des sacs de jute ajourés. Avant 1914, ils étaient transportés essentiellement par traction hippomobile directement dans les régions industrielles proches par des « voituriers » (profession exercée par de nombreuses familles du village). Les fruits et le cidre qui jouissaient d'une grande renommée dépassant les frontières de la région, étaient expédiés – ce que facilita l'ouverture en 1872 de la voie ferrée Aulnoye-Valenciennes – vers les grandes villes (Paris) et l'étranger (Allemagne). En raison de la succession des conflits mondiaux et de l'arrivée sur le marché des fruits américains et canadiens, ce type de culture dont les traces sont toujours présentes dans le paysage, a cessé à Jolimetz dans les années 1950.



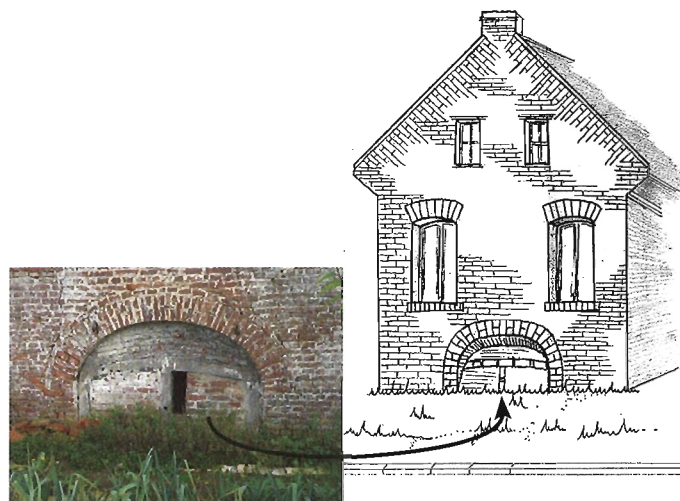
Des sciureurs de long en forêt de Mormal (© Archives Départementales du Nord).



Entrée de l'atelier du tissage à Louvignies-Quesnoy vers 1900 (© Archives Départementales du Nord).

Les productions textiles

La production textile de l'entité paysagère – répartie dans la mouvance des grands centres de production voisins (Cambrai, Le Cateau-Cambrésis, Valenciennes) – adopte un caractère soit artisanal avec des ateliers de tissage à domicile (Salesches, Poix-du-Nord), soit sous forme de vastes complexes (fabriques de Maresches, Louvignies-Quesnoy, Neuville-en-Avesnois, Poix-du-Nord), telle l'usine Seydoux de Bousies qui compte en 1889 deux mille métiers à tisser mécaniques. A ces fabriques s'ajoutent les fabriques de produits dérivés (fabrique de broches pour filatures de Beaudignies, manufacture de boutons de Jenlain). Les principales productions, inscrites dans une longue tradition régionale, sont le pilou (tissu de coton) et la batiste (toile de lin). Au sud, les productions textiles artisanales, fruits entre autres de la sous-traitance de grands complexes industriels (en particulier l'usine Seydoux à Bousies), étaient généralement une seconde activité pour les « mulquiniers ». Ceux-ci travaillaient aux champs durant les beaux jours et au tissage durant l'hiver. Cette activité était pratiquée dans la cave, des habitations – le tissage du lin et du coton nécessitant une atmosphère humide – et se traduit par la présence de « blocures » dans les soubassements des maisons.



Blocure d'une maison de mulquinier à Salesches.

L'exploitation du bois

L'exploitation du bois, développée dans les communes situées en lisière de la forêt de Mormal, est diversifiée mais généralement d'ordre artisanal : ateliers de sabotiers (Hecq et Gommegnies), sciureurs de long (Gommegnies), boisseliers (Preux-au-Bois), marchands de bois (Englefontaine et Locquignol). A une échelle plus importante, la scierie de Bousies employa une cinquantaine d'ouvriers du début du XXe siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Ce travail du bois n'a guère laissé de traces significatives dans l'architecture puisque les ouvriers travaillaient soit à domicile, soit dans la forêt.

L'exploitation de l'argile

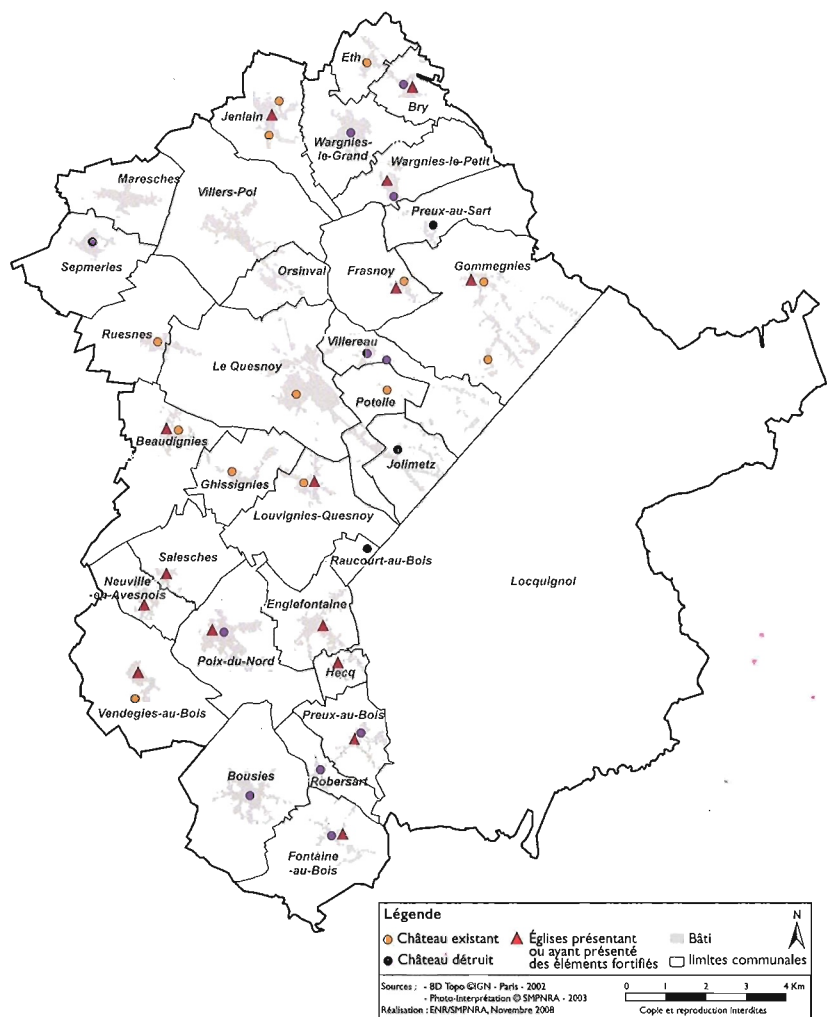
Outre l'exploitation de carrières (grès, silex, sable), le Plateau de Mormal a connu une importante activité liée à l'exploitation de son sous-sol, celle de la terre crue pour le torchis et celle de la terre cuite pour les poteries. Fleurissent également de nombreuses briqueteries et tuileries à Bousies, Jenlain, Maresches, Poix-du-Nord, ou encore Villereau. C'est principalement Englefontaine – riche en argile au grain fin et de couleurs variées (rouge, marbrée de blanc, noirâtre ou bleutée) – qui connut une notoriété importante pour ses poteries, carreaux et tuiles dont les productions sont attestées dès le Moyen Age : plusieurs noms de potiers sont recensés aux XVe et XVIe siècles (Richier Cokeles dit le potier en 1445, Antoine Bulte en 1532), douze au XVIIe siècle (Ogier Lefort en 1617, Nicolas Durin en 1622) et au XVIIIe siècle, période faste, le village compte plus de 80 potiers. En 1830, ils sont 28, puis une dizaine en 1850 avant que cette activité ne s'éteigne dans les premières décennies du XXe siècle (vers 1900, 2 potiers et 8 fabriques de carreaux, tuyaux et pannes). Les productions de ces ateliers, principalement destinées aux provinces du Nord, sont connues grâce à un bilan dressé en 1801 par le préfet Christophe Dieudonné. Ainsi, durant cette année, furent produits 78 800 pots, 115 200 gamelles, 26 400 écuelles, 19 200 plats, 172 000 chaufferettes, 153 000 vases pour laiterie, 19 200 pots à fleurs, soit en tout 581 800 pièces.

Aujourd'hui, l'économie de l'entité paysagère est principalement centrée sur les secteurs du bâtiment-travaux publics, de l'exploitation du bois, du textile, de l'agroalimentaire et des équipements mécaniques.

Éléments bibliographiques :

- DUVOSQUEL (Jean-Marie) (dir.), *Albums de Croÿ*, Bruxelles, 1988-1996 (26 vol.).
- FLOHIC (Jean-Luc) (dir.), *Le patrimoine des communes du Nord*, Paris, 2001 (2 vol.).
- GABET (Sylvie), « La famille Seydoux au Cateau-Cambrésis 1851-1936 », *Jadis en Cambrésis*, n° 65, avril 1997, p. 17-29.
- HAVEZ (André), *Mémoire en Haut-Pays : moulins sans frontière 1095-1995*, La Louvière, 1995.
- LESUR (Eloi), « La longue histoire de l'économie fruitière de Jolimetz », *Valentiana*, n° 29, septembre 2002, p. 57-74.
- MOSSAY (Jean), *En flânant dans l'Avesnois*, Cambrai, 1974.
- TURPIN (abbé), « Les poteries historiées d'Englefontaine », *Bulletin de la Commission Historique du Département du Nord*, t. XXVII, 1909, p. 229-250.

Carte des châteaux et des églises fortifiées



Église et cimetière fortifiés, château de Vendegies-au-Bois vers 1600, (Album de Croÿ IX, Comté de Hainaut VI).

Le territoire de l'entité paysagère est couvert par un réseau important de châteaux et d'églises fortifiées de diverses périodes. Ainsi, peuvent être signalés pour le Moyen Age le château de Potelle et pour la période moderne (XVIe - XVIIIe siècles) ceux de Vendegies-au-Bois et d'Eth. Pour les églises fortifiées ou présentant des éléments fortifiés, se distinguent celles de Fontaine-au-Bois, Neuville-en-Avesnois et Gommegnies.

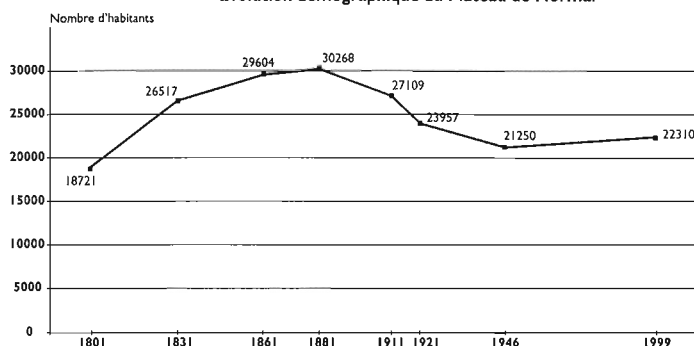


Château de Potelle (© Photothèque Augustin Boutique, Douai).

Démographie

La population des trente et une communes du Plateau de Mormal s'accroît avec régularité de 1800 à 1880. Durant cette période, certaines d'entre elles comme Gommegnies, Bousies, Poix-du-Nord ou encore Englefontaine connaissent un essor démographique important lié à leur développement artisanal et industriel. A partir de 1880, s'amorce un déclin constant de la population – phénomène accentué par la succession des conflits mondiaux – pour connaître une faible croissance à partir des années 1940 mais n'égalant plus le rythme du XIXe siècle. Ce phénomène s'explique en partie par les migrations de population vers les secteurs industriels proches : Le Cateau-Cambrésis, le Val de Sambre et le Valenciennois. La couronne communale nord de l'entité paysagère, constituée de Bry, Eth, Gommegnies, Jenlain, Maresches, Orsinval, Ruesnes, Villers-Pol, Wargnies-le-Grand, Wargnies-le-Petit, connaît depuis la Seconde Guerre mondiale une augmentation de population due au rayonnement du bassin valenciennois. Elle devient aujourd'hui une zone résidentielle.

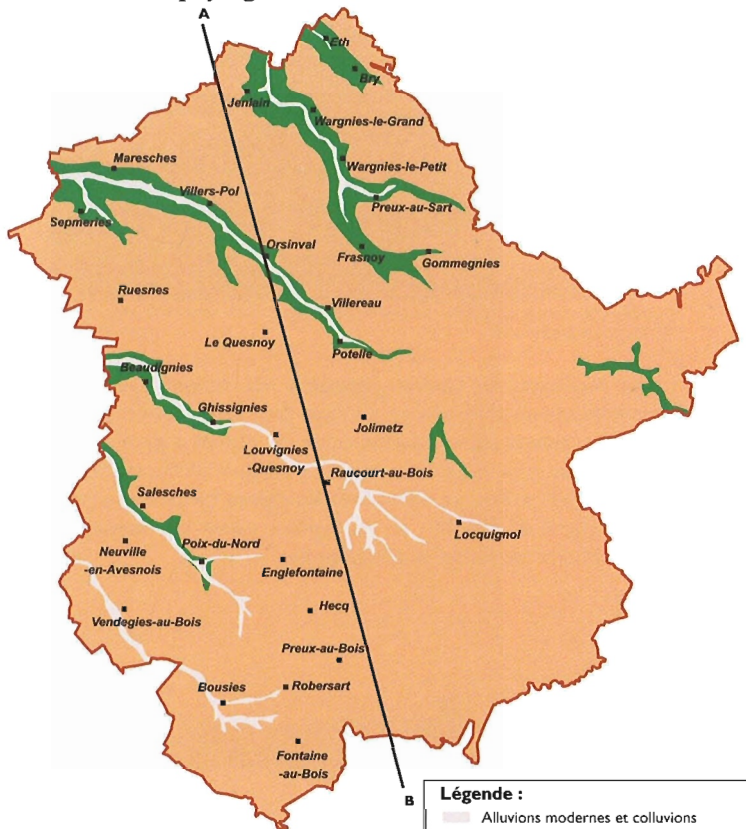
Évolution démographique du Plateau de Mormal



L'évolution globale des communes est présentée à travers quelques chiffres particulièrement significatifs (en nombre d'habitants).

	1801	1831	1861	1881	1911	1921	1946	1999
Beauidignies	466	921	1235	1215	1029	852	696	550
Bousies	1275	1577	1809	3012	2674	2509	1849	1702
Bry	182	368	360	350	360	334	260	352
Englefontaine	907	1572	1882	1900	1511	1328	1086	1342
Eth	231	302	318	339	293	254	246	338
Fontaine-au-Bois	766	963	1150	996	682	660	616	663
Frasnoy	229	489	504	539	408	368	393	287
Ghissignies	334	448	566	528	410	361	372	437
Gommegnies	2523	2950	3308	3517	3164	2679	2043	2042
Hecq	376	520	549	528	408	339	280	272
Jenlain	678	881	979	924	912	772	809	1171
Jolimetz	693	964	962	957	875	776	633	931
Locquignol	658	680	635	661	520	545	413	347
Louvignies-Quesnoy	733	986	1120	1039	1013	858	841	913
Maresches	386	755	947	983	950	833	897	957
Neuville-en-Avesnois	367	616	656	526	409	319	291	265
Orsinval	317	478	486	503	380	355	342	467
Poix-du-Nord	1330	1686	1943	1805	2531	2106	2053	2033
Potelle	196	219	254	213	186	187	165	360
Preux-au-Bois	660	1540	1660	1670	1449	1322	1209	816
Preux-au-Sart	302	448	433	399	377	324	282	235
Raucourt-au-Bois	194	235	286	263	202	182	135	151
Robersart	110	243	291	263	210	194	180	175
Ruesnes	406	500	530	485	335	354	346	503
Salesches	284	532	601	614	504	435	385	321
Sepmeries	454	772	884	852	815	663	646	528
Vendegies-au-Bois	730	1104	1137	893	650	555	447	391
Villereau	931	882	992	1065	839	693	687	707
Villers-Pol	1062	1421	1458	1413	1455	1343	1203	1269
Wargnies-le-Grand	429	693	860	965	849	776	786	1064
Wargnies-le-Petit	512	772	809	851	709	681	659	721
TOTAL	18721	26517	29604	30268	27109	23957	21250	22310

Carte et coupe géologiques schématiques de l'entité paysagère du Plateau de Mormal



Légende :

- Alluvions modernes et colluvions
- Sables argileux tertiaires
- Argiles et marnes cénomano-turonniennes

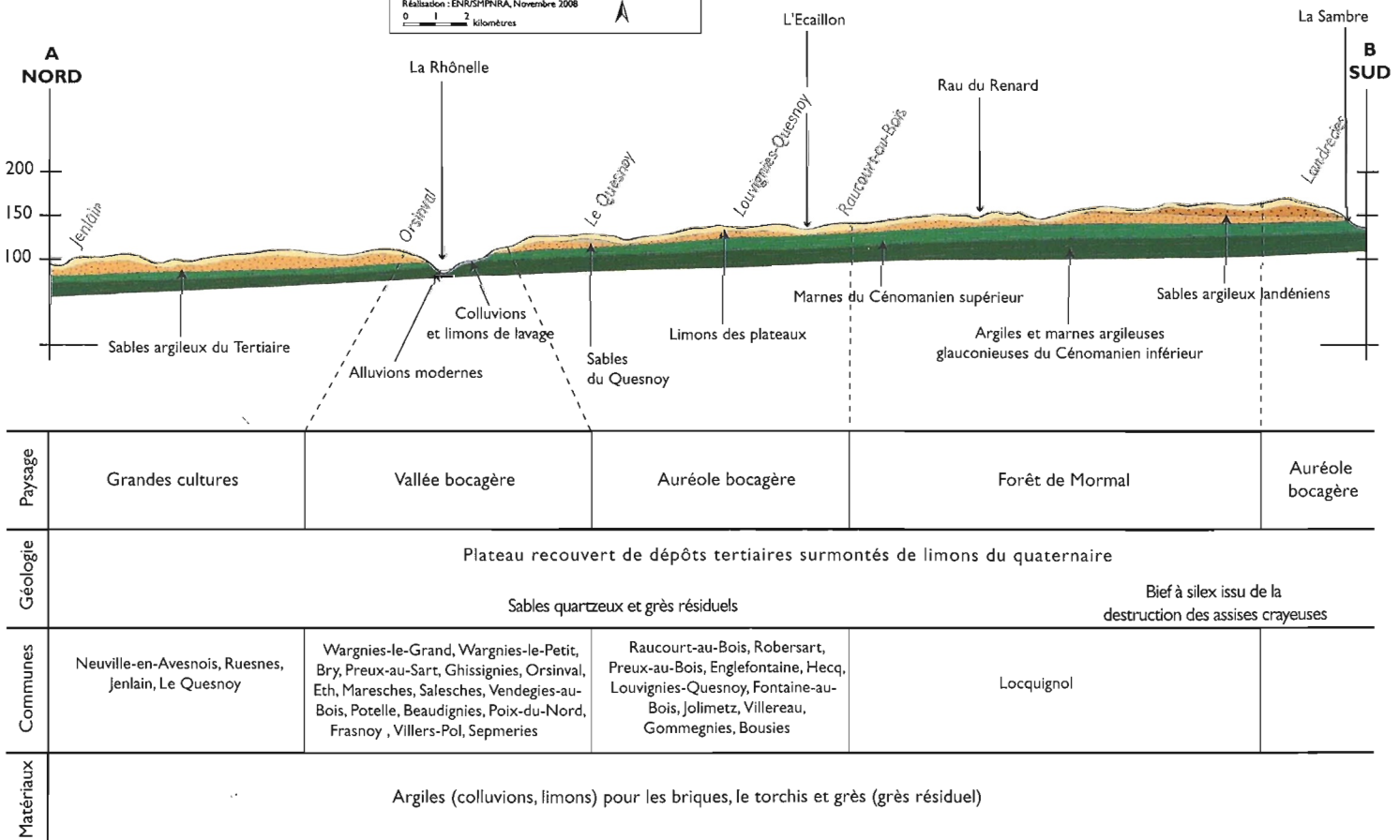
Sources : BRGM
Réalisation : ENR/SMNRA, Novembre 2008
0 1 2 kilomètres

L'approche de la constitution géologique du Plateau de Mormal permet de mieux comprendre l'occupation du sol mais aussi d'identifier les matériaux de construction du bâti traditionnel.

Une couverture limoneuse recouvre l'ensemble du plateau, cachant la nature des sous-sols, constitués essentiellement de sables argileux. Les affleurements rocheux, notamment de marnes, ne sont présents que sur les flancs des vallées, lorsqu'ils ne sont pas recouverts d'alluvions anciennes ou de colluvions.

Cette épaisse couche limoneuse explique donc le développement des cultures sur le plateau où, combinée avec les sables tertiaires, elle crée des terrains fertiles. Là où l'épaisseur de sables est moins importante, comme dans les vallées ou sur la moitié sud-est du territoire, les terrains sont plus humides, les argiles et marnes formant une couche imperméable. On retrouve dans ces secteurs, moins propices aux cultures, les pâtures et vergers.

La présence importante de limons explique également que la brique soit le matériau de construction le plus utilisé, car ils servent à sa fabrication. Le grès, présent de façon résiduelle dans le sous-sol, est utilisée pour le pavage et les soubassements. La pierre bleue, également mise en œuvre dans la composition des murs, provient de territoires alentours comme le Bavaisis. A noter également la présence de calcaire blanc, à la transition avec le Valenciennois et le Cambrésis, qui provient vraisemblablement des carrières d'Avesnes-le-Sec.



Légende réalisée en collaboration avec M. Joël DANLOUX, hydrologue. Source : Cartes géologiques du Quesnoy, d'Avesnes, de Valenciennes et le Cateau au 1/50000 - édit. BRGM.



Auréole bocagère sud - Englefontaine.

Le bâti dans le paysage

Situé à la transition entre le bassin versant de la Sambre et celui de l'Escaut, le Plateau de Mormal est une entité de contrastes aux paysages variés qui se succèdent de manière plus ou moins marquée.

Deux secteurs peuvent être mis en évidence. Au sud-est, à proximité de la forêt de Mormal, les ambiances feutrées des prairies et des vergers bocagers composent le paysage intime de l'auréole bocagère. Le bâti s'inscrit dans cette trame végétale, le long de voies menant à la forêt.

Au nord-ouest, cet écrin végétal laisse place aux paysages d'openfields du plateau quercitain, entaillé par des vallées dont les cours d'eau suivent des directions parallèles. Ces vallées bocagères, sur les versants desquelles se sont concentrés les villages, rompent avec les larges horizons des plateaux.

Ces deux unités paysagères s'appuient sur un relief tout en ondulations, formé par un chevelu hydrographique particulier provenant de la forêt de Mormal.

L'analyse de ce réseau, qui dicte au territoire ses grandes lignes directrices, mais aussi des éléments paysagers et historiques, permettent de mieux comprendre l'organisation du bâti et son développement.

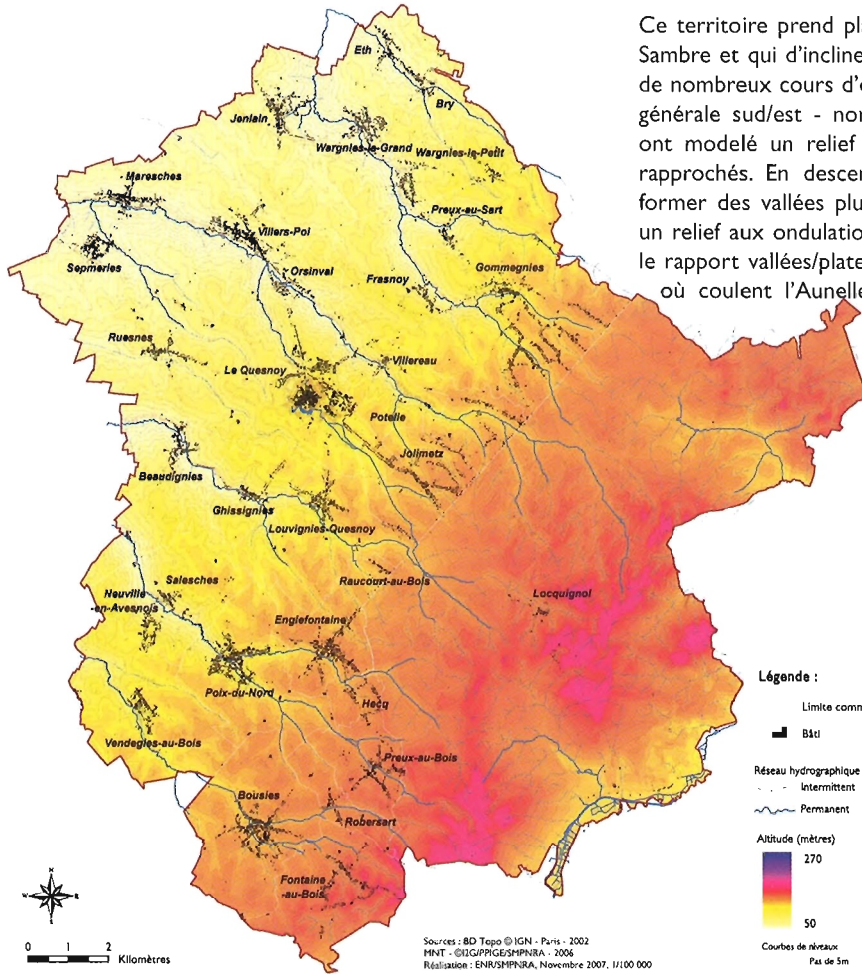


L'auréole bocagère nord.



Village de Bry dans la vallée du ruisseau du Sart.

Un plateau entaillé de cours d'eau



Ce territoire prend place sur un vaste plateau limoneux coupé à l'est par la Sambre et qui d'incline vers l'Escaut au nord-ouest. Le plateau est entaillé par de nombreux cours d'eau qui ont pour particularité de suivre une orientation générale sud/est - nord/ouest. Prenant leur source en forêt de Mormal, ils ont modelé un relief légèrement ridé avec des vallons peu profonds mais rapprochés. En descendant sur le plateau, ces ruisseaux convergent pour former des vallées plus encaissées qui s'évasent vers le nord-ouest, formant un relief aux ondulations plus amples. L'originalité de cette entité réside dans le rapport vallées/plateaux qui s'instaure autour des quatre vallées principales où coulent l'Aunelle, la Rhônelle, l'Écaillon et le ruisseau Saint-Georges. Leurs cours parallèles rythment de façon régulière la topographie du plateau. L'implantation humaine et l'occupation du sol ont été fortement influencées par ce réseau hydrographique. Les versants des vallées concentrent les villages tandis que sur les pourtours de la forêt, le bâti prend place sur les interfluves des nombreux vallons.



Relief légèrement ondulé en lisière de la forêt de Mormal.

Typologie des paysages bâtis

Le bâti lié à l'ensemble vallées/plateaux



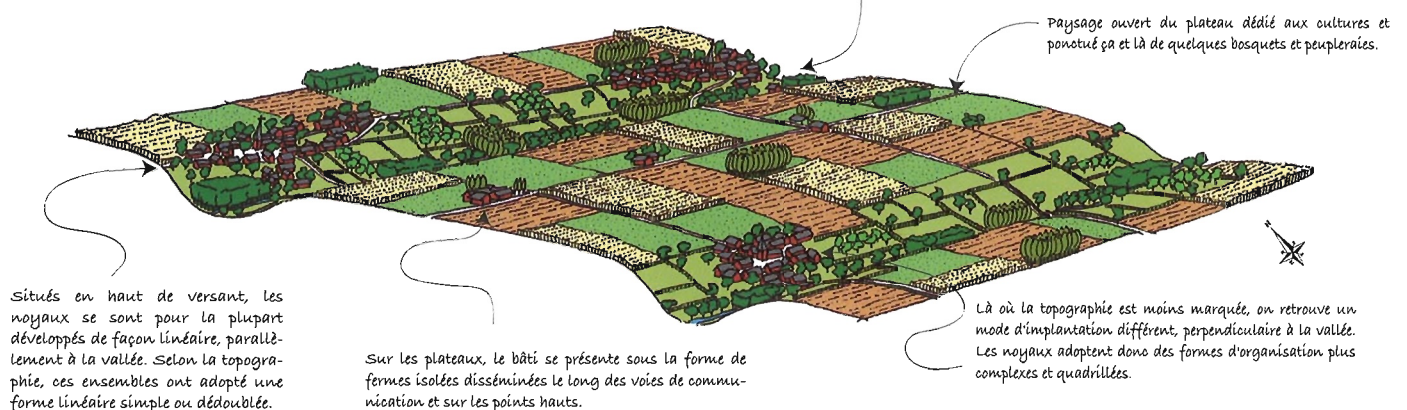
Village de Maresches sur le versant nord de la vallée de la Rhônelle.

Les vallées concentrent la majorité du bâti dans les cœurs de villages, préservant les plateaux pour les cultures. Depuis ce paysage ouvert, le bâti reste discret, seules les constructions situées sur les hauts de versant émergent de la végétation fournie des vallées et témoignent de sa présence.

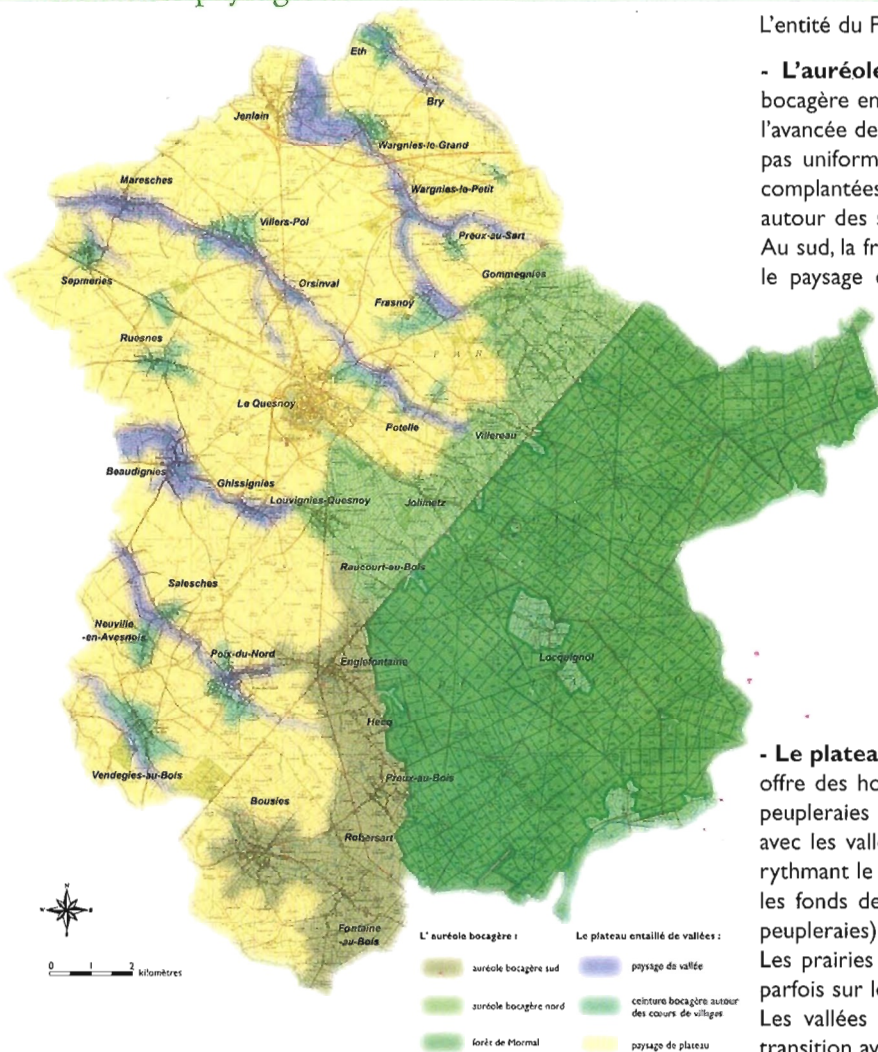


Ferme isolée sur le plateau - La Râperie (Salesches).

Les fonds de vallée sont occupés par les boisements et la ripisylve, tandis que les prairies bocagères s'étagent sur les versants, débordant parfois sur les plateaux autour des ensembles bâtis, notamment aux entrées de village.



Les unités paysagères



L'entité du Plateau de Mormal présente deux visages nuancés :

- **L'auréole bocagère** : véritable paysage de transition, l'auréole bocagère entoure la forêt de façon plus ou moins étendue au gré de l'avancée des espaces dédiés aux cultures. Cette unité paysagère n'est pas uniforme. Au nord, on trouve un secteur de prairies bocagères complantées de fruitiers hautes tiges, surtout en lisière de forêt et autour des secteurs bâtis, tandis que les fonds de vallon sont boisés. Au sud, la frange bocagère perd de son épaisseur et la transition avec le paysage d'openfield est parfois plus rapide. Le maillage bocager devient plus lâche avec des secteurs semi-ouverts. A l'extrême sud, la trame bocagère diffère, en s'organisant de façon concentrique autour des villages.



Contraste entre la vallée boisée de l'Écaillon et le paysage ouvert des plateaux.

- **Le plateau entrecoupé de vallées** : dédié aux cultures, le plateau offre des horizons lointains et larges, ponctués çà et là de bosquets, peupleraies et reliquats bocagers. Ces paysages ouverts contrastent avec les vallées bocagères qui forment de véritables bandes végétales rythmant le paysage. Les ambiances y sont beaucoup plus intimes avec les fonds de vallée et bas de versant arborés (ripisylve, bosquets et peupleraies) qui accompagnent les cours d'eau. Les prairies bocagères s'étagent sur le reste des versants, débordant parfois sur le plateau autour des cœurs de villages. Les vallées tendent à s'évaser et s'ouvrir vers l'ouest, faisant ainsi transition avec les paysages du Valenciennois et du Cambrésis.

Le bâti lié à la forêt

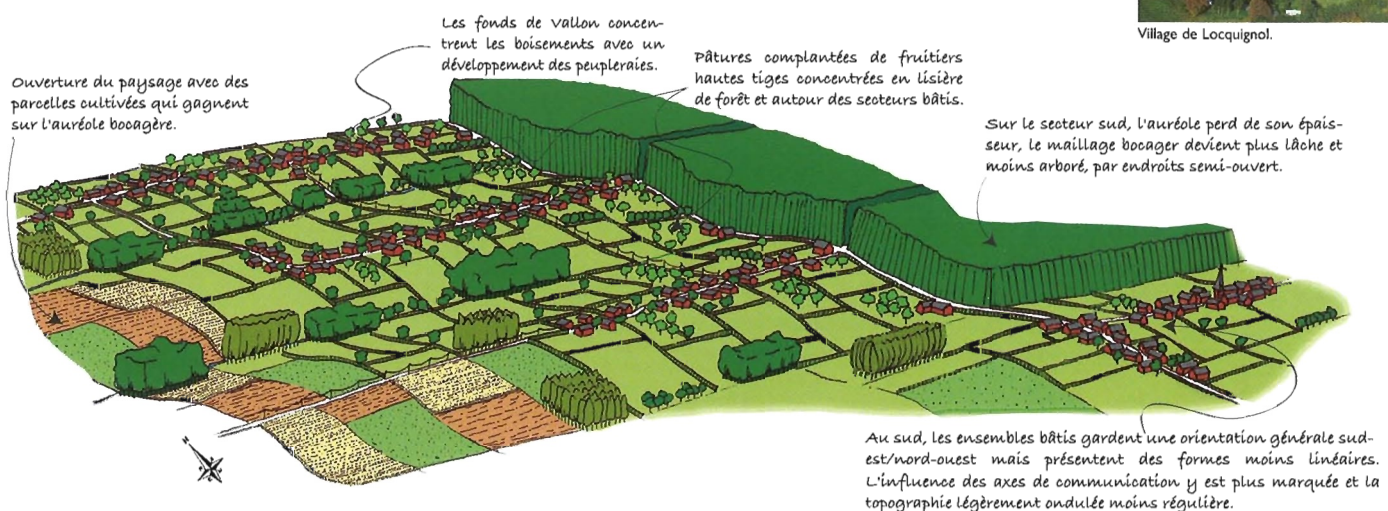
Le bâti s'est développé de façon linéaire sur les interfluvés des nombreux ruisseaux provenant de la forêt. Sur la partie nord de l'auréole bocagère, hameaux et noyaux sont implantés perpendiculairement à la lisière de la forêt, formant des cordons bâtis parallèles les uns aux autres. Ces linéaires sont encore en partie discontinus, offrant ainsi des vues sur les vallons.

Cas particulier de Locquignol :

De par sa position dans une clairière au cœur du massif forestier de Mormal, le village de Locquignol constitue un cas à part dans le rapport du bâti avec la forêt.



Village de Locquignol.



Bien que situé à proximité de l'agglomération valenciennoise, le territoire du Plateau de Mormal possède encore un caractère rural, le rendant de ce fait d'autant plus attractif sur le plan résidentiel. Afin de concilier cette demande forte d'espaces à construire et la préservation du cadre de vie, il convient de comprendre l'organisation générale du territoire et les liens étroits qui existent entre le bâti et le paysage qui l'entoure.

En paysage de bocage :

- Maîtriser l'urbanisation linéaire en maintenant les coupures d'urbanisation entre les ensembles bâtis.
- Maintenir les espaces de pâtures entre les constructions qui font le lien avec le paysage bocager environnant.
- Préserver de l'urbanisation les lisières de forêt et les horizons boisés afin de maintenir la transition entre la forêt et l'auréole bocagère.
- Privilégier un développement urbain en lien avec les cœurs de villages.
- Préserver et maintenir le bocage et les vergers qui participent grandement à la qualité du cadre de vie de ce secteur en tant qu'éléments identitaires du territoire et éléments d'accompagnement du bâti.

En paysage de vallée :

La concentration du bâti sur les versants des vallées est l'élément caractéristique de l'organisation de cette partie du territoire qui doit être maintenue.

- Eviter l'extension du bâti vers le plateau en privilégiant une densification des noyaux.
- Préserver les coupures d'urbanisation le long des vallées entre les villages pour maintenir une bonne lisibilité des ensembles bâtis.
- Apporter un soin particulier au traitement des limites entre le plateau et les versants en préservant les prairies et haies en crête de coteau afin de souligner le passage dans les vallées.
- Maintenir les contrastes, caractéristiques de ce secteur, entre le plateau ouvert et les vallées verdoyantes par l'entretien de la ripisylve et des boisements qui contribuent à mieux mettre en valeur les cours d'eau mais aussi le bâti.



La vallée de la Rhônelle.

En paysage ouvert :

Sur le plateau, le paysage est ponctué de bâti isolé correspondant le plus souvent à des exploitations agricoles.

- Eviter le développement de l'urbanisation sur le plateau.
- Réduire l'impact paysager des constructions nouvelles en portant attention aux matériaux, volumes et proportions des nouveaux éléments bâtis et en réalisant un accompagnement végétal afin de réduire leur impact visuel dans le paysage.



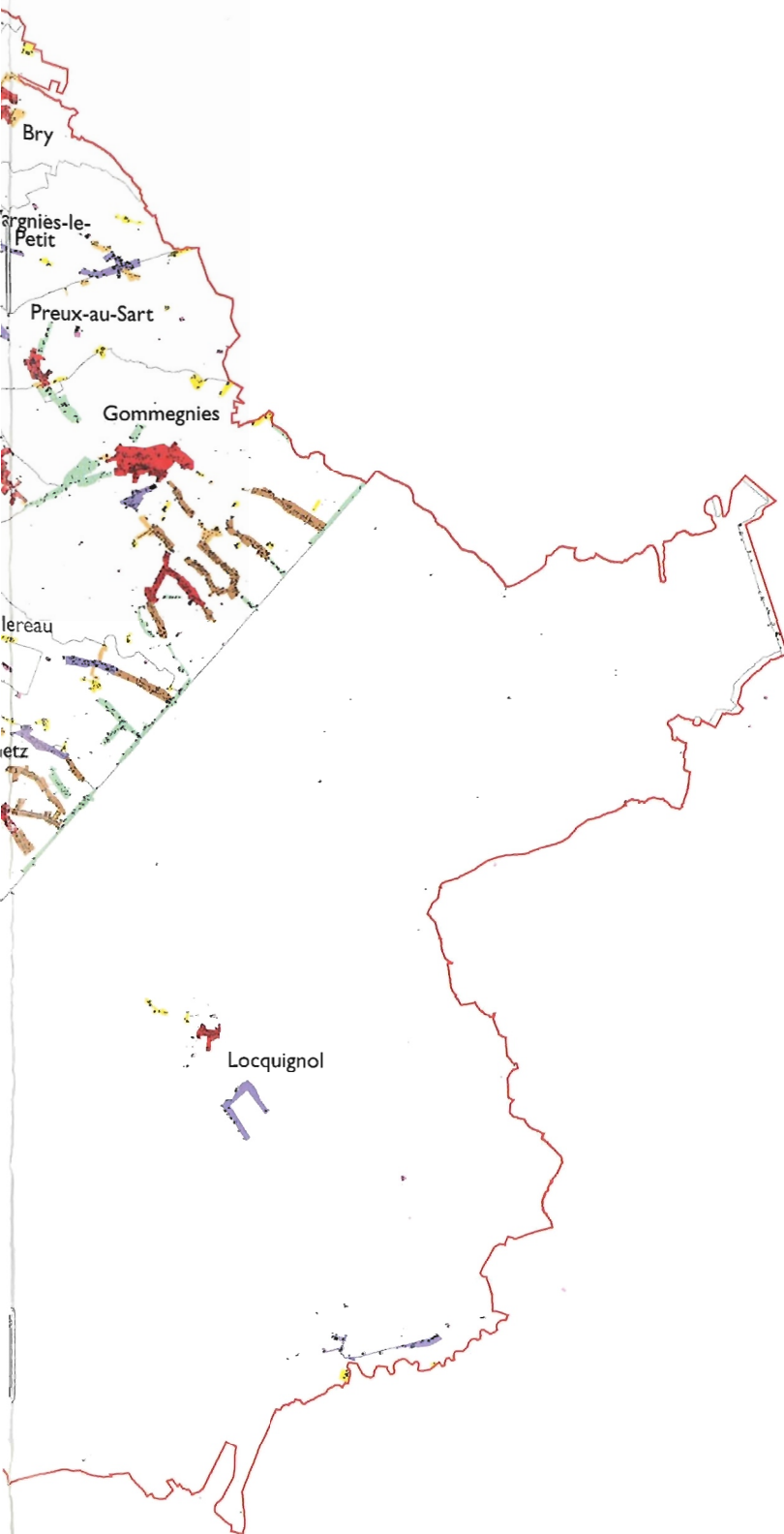
Le bâti dans son cadre de vie

Le rythme des vallées et la présence de la forêt sont les composantes morphologiques principales du Plateau de Mormal ayant influencé l'organisation des villages.

*La partie occidentale de l'entité est marquée par **les vallées**. L'implantation linéaire sur les versants et la concentration du bâti sont les caractéristiques majeures des structures urbaines et laissent peu de place aux autres formes bâties. Les communes se distinguent selon l'implantation de leurs noyaux par rapport au cours d'eau. Dans cette organisation, l'habitat et les espaces publics s'adaptent à la pente et au profil des vallées.*

*Face à l'attractivité des vallées, l'occupation bâtie sur **les plateaux** est faible mais très caractérisée. Elle se traduit par des isolés animant la perception des horizons agricoles et des hameaux liés aux axes de communication.*

*En lisière de **la forêt**, le relief, doucement ondulé, a généré des ensembles bâtis originaux à l'échelle du parc. Les villages présentent des organisations urbaines différentes en fonction de leur contexte paysager. Dans l'auréole bocagère, l'habitat s'étire le long d'axes perpendiculaires à la lisière forestière. Au sud du territoire de l'entité, les formes urbaines sont plus complexes. En raison de leur paysage relativement préservé, ces espaces jouissent d'une grande attractivité entraînant une évolution des ensembles et ambiances bâtis.*



Une cartographie des sous-ensembles bâtis a été dressée à l'échelle de l'entité du Plateau de Mormal. Elle permet d'observer les caractéristiques générales de l'organisation bâtie, c'est-à-dire connaître la part des différents ensembles bâtis, leurs articulations et leur répartition sur le territoire. Elle sert également à comprendre la présence de telle ou telle structure en fonction des éléments extérieurs comme le réseau hydrographique, le relief, ou encore le réseau viaire.

Le bâti et les vallées

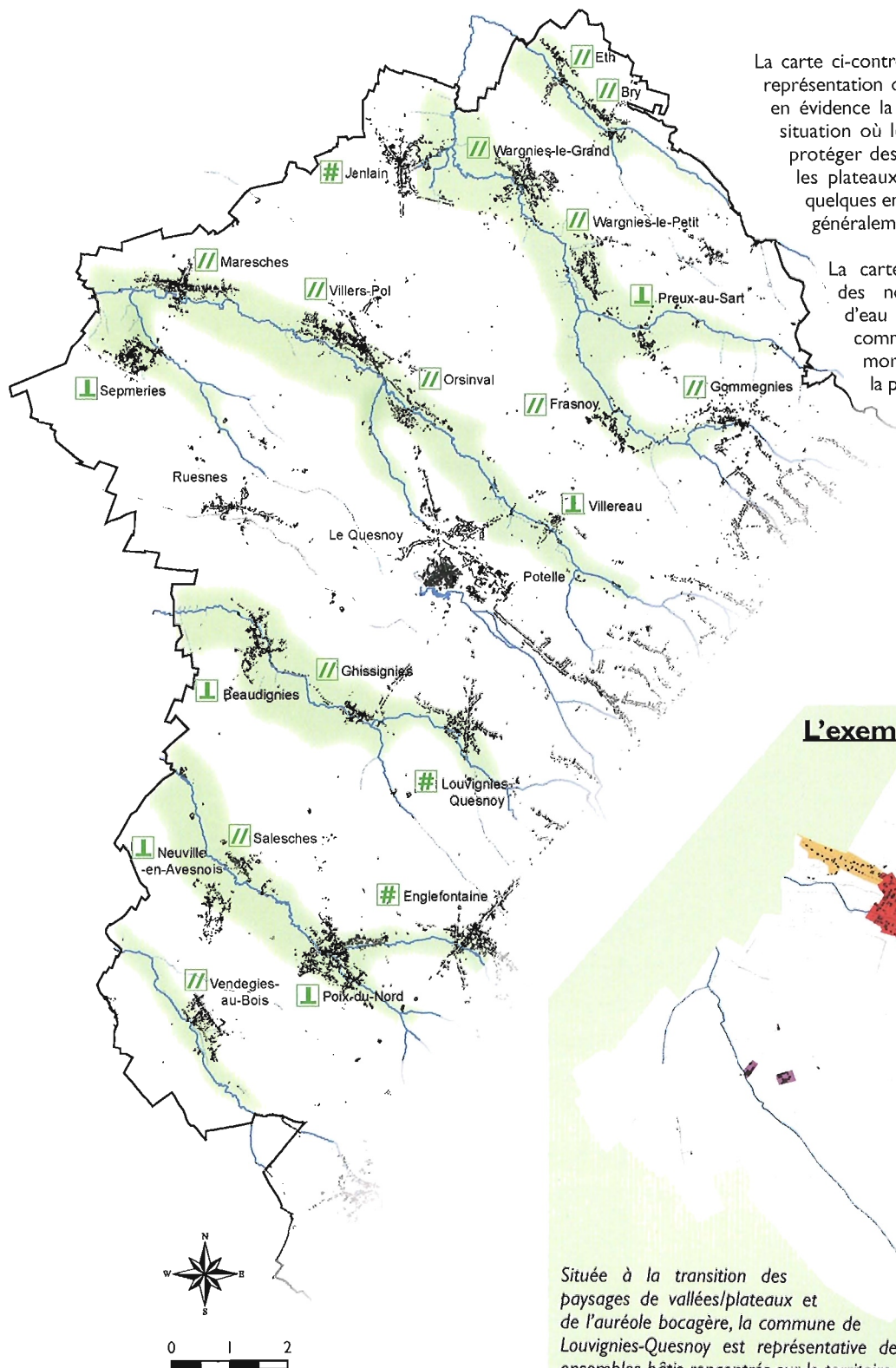


Orsinval dans la vallée de la Rhonelle.

Le bâti sur le plateau

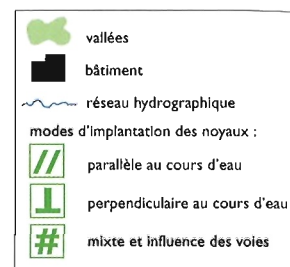
Le bâti et la forêt

Cette partie présente les caractéristiques des villages de la partie occidentale du Plateau de Mormal, qui ont comme point commun d'être implantés dans les vallées. En complément des noyaux situés sur les versants, quelques isolés et hameaux s'installent également à proximité des cours d'eau. Ainsi, l'occupation bâtie est concentrée sur une partie du territoire communal.

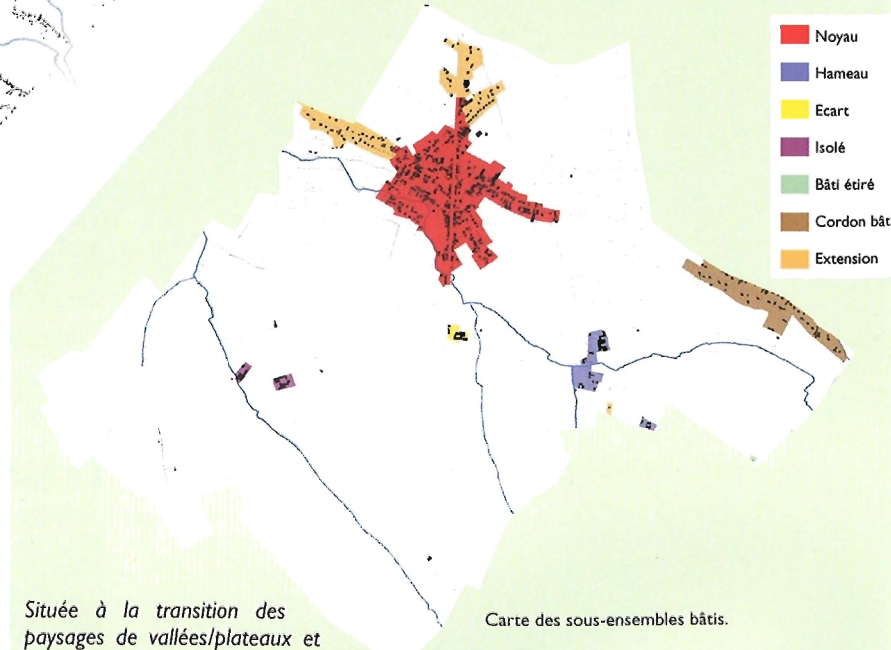


La carte ci-contre illustre le rapport entre le bâti et les vallées. La représentation de ces dernières jusqu'au rebord des plateaux met en évidence la concentration des villages sur les versants. Cette situation où le bâti domine la rivière permet également de se protéger des inondations, d'être abrité du vent et de réserver les plateaux aux cultures. Ces derniers sont peu habités, les quelques ensembles bâtis disséminés dans l'espace agricole sont généralement liés au réseau viarie.

La carte repère également les 3 modes d'implantation des noyaux (parallèle ou perpendiculaire au cours d'eau ou implantation mixte avec l'influence d'axes de communications) déterminés grâce à l'étude de la morphologie urbaine des communes et développés dans la partie suivante.



L'exemple de Louvignies-Quesnoy



Située à la transition des paysages de vallées/plateaux et de l'auréole bocagère, la commune de Louvignies-Quesnoy est représentative des ensembles bâtis rencontrés sur le territoire du Plateau de Mormal.

L'urbanisation est concentrée dans la partie nord du territoire communal. Depuis le cœur de village composé d'un réseau dense de rues perpendiculaires et parallèles à la vallée, partent des voies de communication le long desquelles est implanté le bâti. En périphérie du noyau, des extensions et des étirements bâtis accentuent l'aspect tentaculaire et en étoile de la structure urbaine. Dans la partie sud entre les deux vallées, la présence de grandes fermes isolées anime le paysage du plateau agricole. En limite du territoire, on trouve d'autres formes bâties linéaires. Le hameau du Pont de Futoy se développe de part et d'autre du ruisseau et se compose d'une succession de fermes. A l'est, le cordon bâti du Pont à Vaches s'organise avec le vis-à-vis situé sur la commune de Potelle et témoigne des caractéristiques urbaines et paysagères de l'auréole bocagère.

Le bâti sur le plateau

Le bâti et la forêt

Dans les vallées, le cours d'eau est l'élément fondateur de la morphologie urbaine. Trois modes d'implantation émergent : le noyau s'est développé soit parallèlement, soit perpendiculairement à la vallée, soit de manière mixte. Les communes traversées par des axes de communication importants présentent un maillage des rues plus serré et un étirement plus prononcé.

Dans les noyaux, la position des cœurs de village sur le versant et le dialogue entre le bâti et l'eau participent à la qualité des ambiances urbaines. L'église se situe généralement à l'écart des rues principales et en situation de belvédère ce qui permet une lecture du paysage environnant.



Villers-Pol dans la vallée de la Rhonelle.



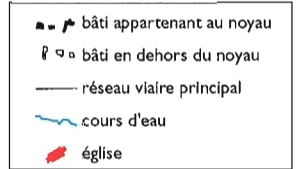
Noyau étagé sur les versants à Beaudignies.



Entrée dans Louvignies-Quesnoy depuis le sud par la RD 934.

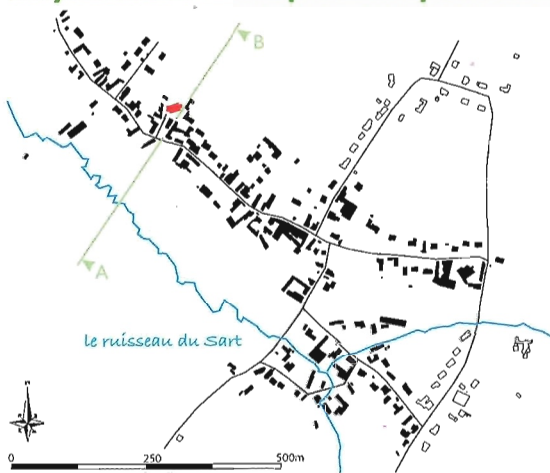
MODE D'IMPLANTATION I : Parallèlement au cours d'eau

En raison du relief marqué des versants et des fonds de vallées étroites, les noyaux s'organisent le long d'une ou plusieurs rues parallèles au cours d'eau en profitant de légers replats. Ils suivent l'orientation générale des cours d'eau (nord-ouest/sud-est) et à l'exception d'Orsinval, ils se développent essentiellement sur un seul versant. Des rues perpendiculaires à la vallée allant vers le plateau et/ou franchissant la rivière se greffent au système linéaire. Cette configuration permet des vues privilégiées vers la vallée et le versant opposé planté.



Légende des schémas.

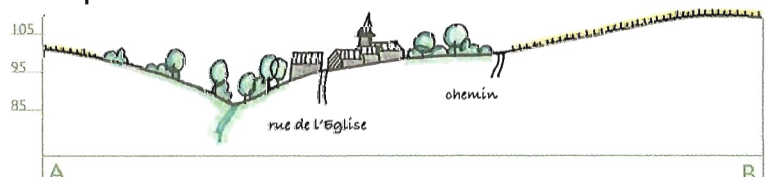
Noyau linéaire simple à mi-pente du versant



Plan schématique du noyau de Bry.

Le noyau de Bry se développe le long d'une rue parallèle à la vallée et à la confluence des deux cours d'eau. La centralité du bourg n'est pas affirmée : l'église se situe au bout d'une impasse. Deux routes, l'une remontant vers le plateau, l'autre franchissant le ruisseau, complètent la structure du noyau.

Dans cette configuration, il convient de privilégier une densification du noyau en stoppant l'urbanisation vers le plateau. Une attention particulière est à porter sur le maintien des vues vers la vallée en préservant des coupures entre les éléments bâtis.



Coupe sur le noyau.

BRY
ETH
FRASNOY
GHISSIGNIES
SALESCHES

Noyau linéaire double étagé sur le versant



Plan schématique du noyau de Vendegies-au-Bois.

Le noyau de Vendegies-au-Bois s'organise le long de deux rues parallèles au ruisseau. La RD 86, située à mi-pente du versant, est la rue principale et présente un tissu bâti dense. La voie installée en fond de vallée, au bâti plus lâche, a conservé un caractère rural.

Le centre-bourg s'adosse à l'une des voies secondaires implantées perpendiculairement à la vallée, et crée localement une densité.

Afin de maintenir les perspectives paysagères, les enjeux ici sont de privilégier l'urbanisation du noyau villageois et de préserver de l'urbanisation le fond de vallée et le versant opposé.



Coupe sur le noyau.

GOMMEGNIES
MARESCHES
ORSINVAL
VENDEGIES-AU-BOIS
VILLERS-POL
WARGNIES-LE-GRAND
WARGNIES-LE-PETIT

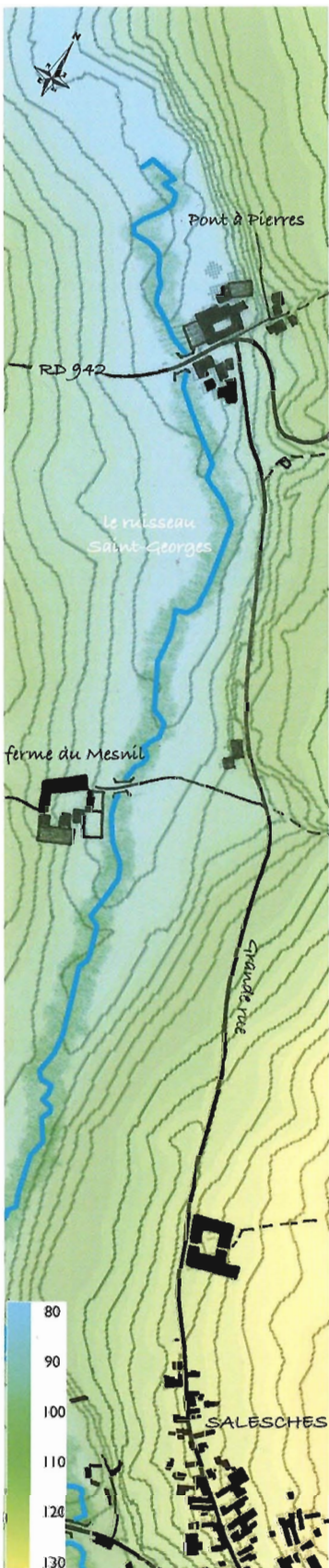
Le bâti sur le plateau

Le bâti et la forêt

En dehors du noyau, quelques hameaux sont aussi implantés dans les vallées. Ces ensembles se présentent comme des regroupements de plusieurs bâtiments comportant une forme d'organisation propre, parfois autour d'une place, d'un axe ou d'un édifice public. Ils se sont développés autour d'une ou plusieurs grandes fermes et, à l'exception du Pont de Futoy, ils s'installent sur un versant.

Le bâti isolé est le sous-ensemble le plus répandu dans cette partie de l'entité. Il se compose d'un seul bâtiment avec le cas échéant ses parties constituantes (grange, étables,...). On le trouve sous la forme de fermes installées en fond de vallée ou à mi-versant le long d'une route.

Entre Beaudignies et Salesches.



les hameaux dans la vallée

Situé le long de la RD 942, le hameau du Pont à Pierres est très éloigné du noyau de Beaudignies. Implanté en fond de vallée sur le versant nord, cet ensemble bâti s'organise autour d'un ancien moulin. Le versant sud moins pentu est occupé par les cultures, il permet une vision lointaine du site.

Ce type de concentration bâtie possède une organisation propre liée aux activités agricoles et a souvent conservé son caractère rural. **Pour préserver l'unité de ces ensembles, les éventuelles constructions doivent contribuer au renforcement de leur structure et de leur organisation, en étant notamment attentif à la teinte des matériaux utilisés et à la proportion des volumes créés.**

Autres exemples :

- Wagnonville à Poix-du-Nord
- le Warpe et Marsy à Preux-au-Sart
- Lorgnies et Ramponneau à Villereau



Viterlan à Salesches, en bordure du ruisseau Saint-Georges.

les isolés en fond de vallée

Accessible par un chemin rural, la ferme du Mesnil est déconnectée des autres ensembles bâtis. Elle se dissimule derrière un écran végétal. Sa présence dans le paysage reste discrète en raison de l'homogénéité de ses bâtiments en termes de volumes et de composition.

Cette implantation témoigne de l'interaction entre le bâti et le site : proximité du cours d'eau, contact avec les terres agricoles, adaptation au relief... **Il est important de conserver la lisibilité de l'ensemble et son intégration dans le site en maîtrisant ses évolutions bâties (teintes, volumes, matériaux) et en préservant ses ambiances paysagères.**

Autres exemples :

- le Marais à Frasnoy, le Petit Gay à Louvignies-Quesnoy
- la Folie à Orsinval, le Moulin Motte à Poix-du-Nord



Le Château à Preux-au-Sart dans son écran végétal.

les isolés à mi-versant

Cette ferme est localisée à la sortie du noyau de Salesches, le long de la Grande Rue. Située à mi-pente du versant, elle se trouve en position intermédiaire entre le vallon boisé occupé par les pâtures et le haut de versant au contact des espaces agricoles.

Les qualités de ces ensembles résident dans leur relation avec l'environnement, leur autonomie vis-à-vis des autres formes bâties et leur cohérence architecturale. **Leur caractère d'isolé est à conserver en maintenant l'ambiance rurale des abords (fossés, haies, bas-côtés enherbés,...) et la coupure urbaine avec le noyau.**

Autres exemples :

- l'Épinette à Frasnoy, le Grand Gay à Louvignies-Quesnoy
- le Château à Vendegies-au-Bois, Moulin d'en-bas à Wagnies-le-Petit



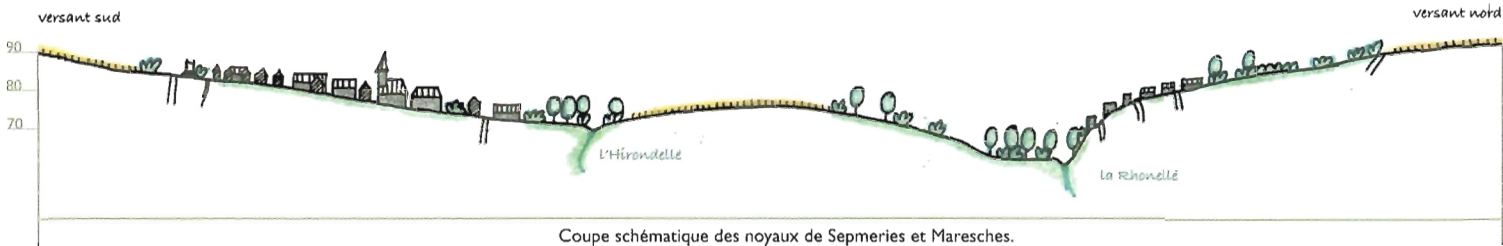
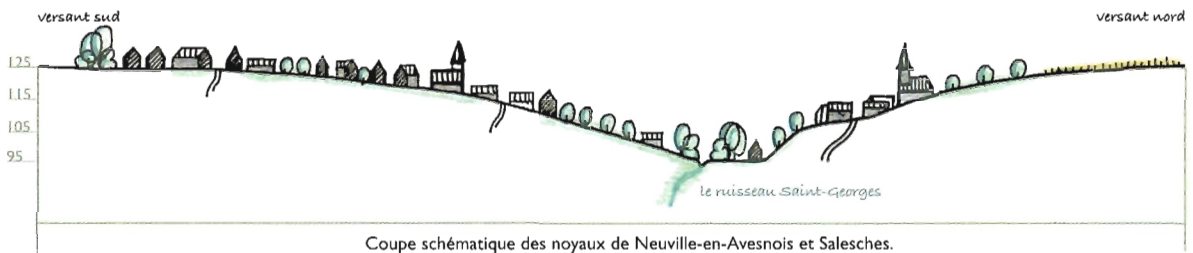
Isolé entre vallée et plateau à la sortie de Maresches.

Les vallées sont caractérisées par leur pente et le profil de leurs versants. Ces relations entre relief, espaces bâtis et espaces ouverts génèrent une variété d'ambiances urbaines et de rapports aux paysages environnants. Elles influent d'une manière plus fine et à plusieurs échelles sur la morphologie des bourgs. La pente plus ou moins marquée des versants a des répercussions sur l'organisation à l'intérieur du noyau, sur l'inscription des espaces publics et du bâti dans la pente.

INFLUENCE DU PROFIL DES VERSANTS SUR LA STRUCTURE URBAINE

la morphologie du village

Les vallées creusées par les cours d'eau présentent des profils disymétriques. D'une manière générale, la pente du versant nord est plus marquée que celle du versant sud. Ainsi, les villages situés sur les versants nord, les plus abrupts, sont presque toujours implantés parallèlement au cours d'eau (mode 1). A l'inverse, les villages situés au sud du cours d'eau, sur les versants plus doux, ou ceux franchissant la vallée, sont installés perpendiculairement (mode 2).



INFLUENCE DU RELIEF SUR L'ESPACE PUBLIC

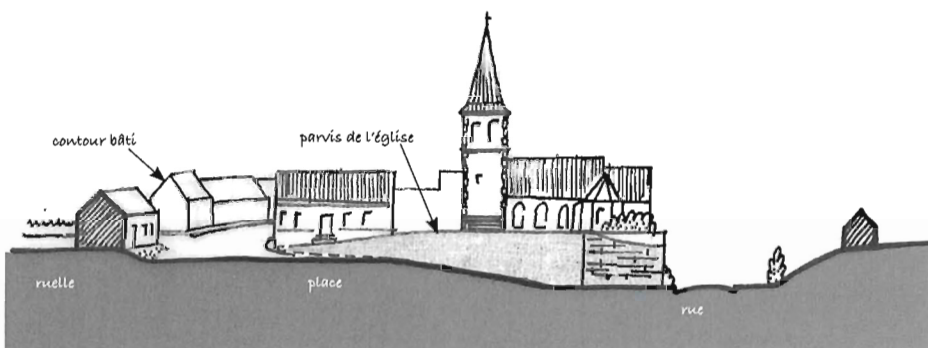
le traitement des places

En raison du relief marqué dans les cœurs de villages, de nombreuses places se trouvent en position de belvédère sur la vallée. Ces situations en promontoire accentuent la centralité, enrichissent l'espace urbain et permettent une lecture du paysage environnant. Leurs aménagements (matériaux de revêtement, mobilier urbain, organisation et plantations) doivent participer au renforcement de la cohérence de l'ensemble. Plusieurs configurations sont présentes sur le territoire et peuvent se conjuguer selon les cas :

- l'église et son pourtour se situent sur une butte et sont entourés par un mur de soutènement,
- la place haute a des incidences sur l'organisation du réseau viaire (cheminements piétons à l'écart de la circulation automobile) et sur le bâti environnant (niveaux différents côté rue et côté jardin),
- la place haute offre une vue privilégiée sur le village et un panorama sur le paysage lointain.



Place haute et cheminement à Frasnoy.



Coupe schématique sur la place de l'église à Villereau.



Vue sur le versant boisé depuis l'église de Neuville-en-Avesnois.

le profil des rues

La position des rues par rapport au versant influe sur l'implantation du bâti selon qu'elles se situent parallèlement ou perpendiculairement au cours d'eau. Elle se conjugue avec d'autres éléments tels que l'orientation, la pente, la typologie d'habitat...

Dans les rues parallèles au cours d'eau, l'implantation du bâti est majoritairement perpendiculaire à la rue. La succession des pignons rythme la traversée du bourg. L'orientation générale des vallées étant nord-ouest/sud-est, la façade principale s'ouvre sur une cour orientée au sud-est/sud-ouest. Les granges et étables se situent davantage en fond de parcelle au contact des pâtures et des terres agricoles.

Dans les rues perpendiculaires au cours d'eau, l'implantation est mixte, on trouve davantage de maisons parallèles à la rue notamment le logis des fermes. Le profil de la rue est symétrique avec un bâti très étagé accompagnant la pente et un aménagement des espaces de transition entre la rue et le bâti.



Montée Marianne à Wagnies-le-Grand, parallèle à l'Aunelle.



Rue Haute à Beaudignies, perpendiculaire à l'Ecaillon.



Emmarchements, talus et jardinet le long de la Montée Wibaille à Villers-Pol.

INFLUENCE DE LA PENTE SUR LE BÂTI

la diversité des abords

Dans la pente, les accès aux maisons se traduisent par une grande variété des espaces de transition entre le bâti et la rue. Cette adaptation au relief se décline dans des profondeurs différentes, du simple emmarchement au jardin en terrasse en passant par le trottoir pavé, le perron, le talus... Ces aménagements gagnent à être entretenus et préservés, puisqu'ils enrichissent et animent l'espace public. L'utilisation de matériaux locaux (pierre bleue, grès, brique) conjuguée à leur mise en œuvre dans la pente contribuent fortement à l'identité de ce territoire.

les escaliers



Maison de bourg à Gommegnies.

le trottoir



Logis d'une ferme à Bry.

le jardinet en terrasse



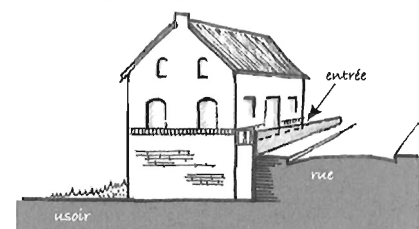
Maisons à Eth.

l'organisation du bâti

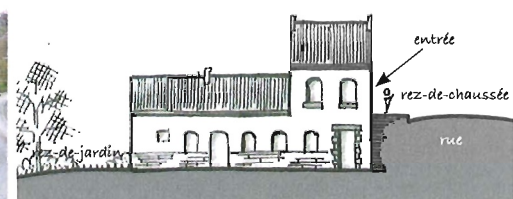
Lorsque le relief au cœur du noyau est prononcé, le bâti adapte son organisation et sa distribution pour absorber les différences de niveau sur la parcelle. Son élévation peut alors varier dans la profondeur, et le nombre d'étages côté rue et côté jardin diffère.



Ancienne brasserie à Villers-Pol.



Ancienne ferme située à un carrefour, à Ghisignies.



Maison perpendiculaire à la rue, à Ghisignies.

Le bâti sur le plateau

Le bâti et la forêt

Dans la partie occidentale de l'entité du plateau de Mormal, en dehors du bâti lové dans les vallées, d'autres formes de concentration bâtie s'installent sur les plateaux.

Situé sur le rebord d'un plateau, Ruesnes a la particularité d'être le seul village dont la structure n'est pas influencée par un cours d'eau. Quelques hameaux et des isolés ponctuent également les espaces agricoles. Les premiers se sont souvent développés à proximité d'axes de déplacement (routes ou voies ferrées) et les seconds se situent au contact des terres cultivables.



Noyau de Ruesnes, route de Bermerain.

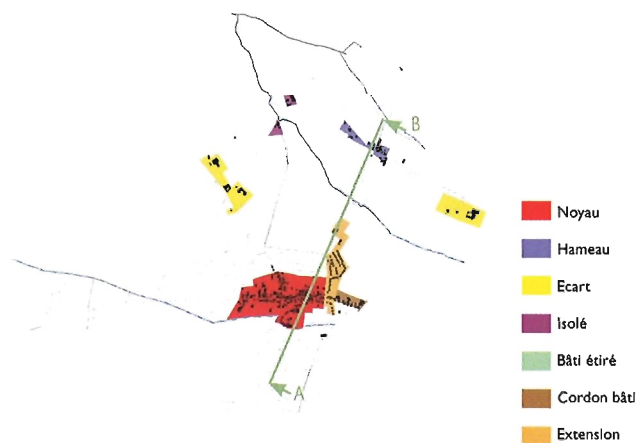


Hameau la Boiscrète le long de la route nationale sur les communes de Preux-au-Sart et Wargnies-le-Petit.



Succession d'isolés le long de la chaussée Brunehaut sur les communes de Poix-du-Nord et Bousies.

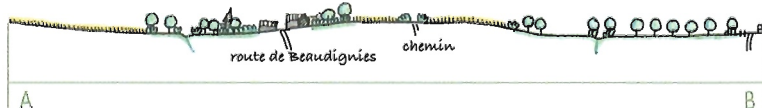
LE CAS UNIQUE DE RUESNES



Carte des sous-ensembles bâtis de Ruesnes.

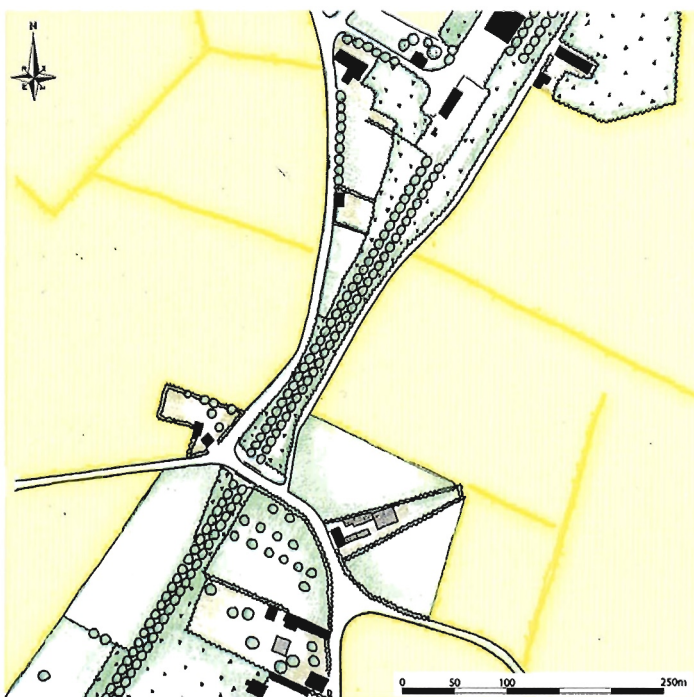
Le village de Ruesnes fait figure d'exception dans l'entité du Plateau de Mormal car l'implantation des formes bâties ne dépend ni des cours d'eau ni de la forêt. Sa morphologie urbaine est celle d'un village-rue. Le noyau s'organise le long de la route de Bermerain à laquelle se connectent des voies secondaires. Le tissu bâti dense, la continuité du front urbain et l'absence de végétal confèrent au centre-bourg un caractère routier et urbain.

D'autres sous-ensembles bâtis se répartissent sur le territoire communal : hameau, écarts et isolés se sont développés le long des routes et à proximité de la voie ferrée.



Coupe sur le village.

LES HAMEAUX



Hameau de la gare à Salesches.

Le hameau est un sous-ensemble moins répandu dans l'entité en raison de la concentration du bâti dans les vallées. Néanmoins le plateau de Mormal est un lieu de passage important traversé par de nombreuses infrastructures : chaussées, voies ferrées existantes ou désaffectées. Dans plusieurs communes, ces axes de communication ont influencé l'implantation et l'organisation de hameaux.

Ces ensembles bâtis sont à l'origine à l'écart du noyau et présentent une ambiance paysagère bâtie propre. Ils ont parfois été raccordés au noyau par des extensions qui ont comblé l'espace entre les sous-ensembles (exemple hameau de la Douane à Bry). Le cordon végétal (alignement, talus) qui accompagne parfois ces infrastructures a une présence forte sur l'horizon des plateaux. Il forme également un écrin végétal autour des habitations qu'il dissimule.

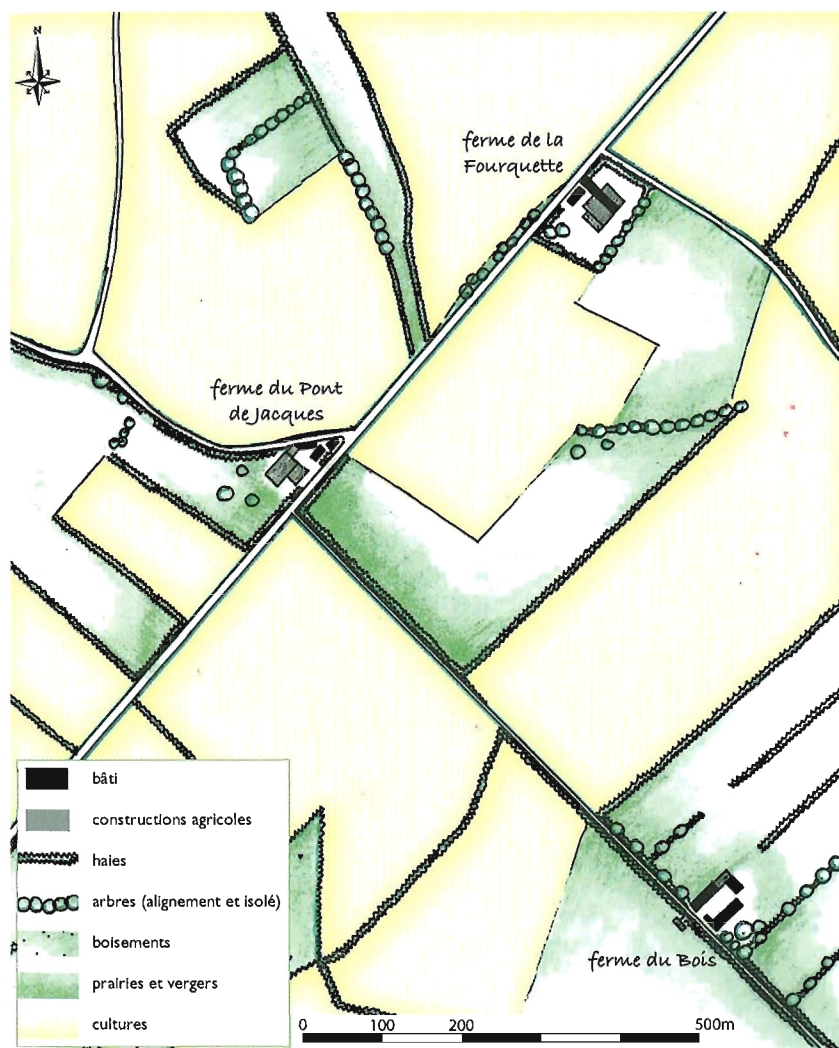
L'enjeu sur ce type d'ensemble bâti est double :

- à l'échelle communale, préserver les coupures urbaines entre le noyau et le hameau,
- à l'échelle du sous-ensemble, lors d'une possible densification, d'une part, maintenir une cohérence urbaine par le respect du mode d'implantation existant et le traitement des espaces publics adapté au contexte rural des lieux, et d'autre part, veiller à la cohérence bâtie par la recherche d'une harmonie avec l'architecture traditionnelle (volumes, teintes, composition) et l'insertion paysagère du projet.

Autres exemples :
la Boiscrète à Preux-au-Sart et Wargnies-le-Petit,
Arrêt de Ruesnes, quartier de la gare à Gommegnies,
le long de la RD à Wargnies-le-Petit

LES ISOLÉS

Le bâti isolé est présent sur l'ensemble du territoire de l'entité. Ce type d'ensemble bâti est abordé en fonction de sa localisation : le long d'un axe de communication, à un carrefour ou au milieu de son domaine. Localisé dans le paysage ouvert des plateaux agricoles, leur impact paysager et visuel est fort.



Isolés le long de la RD 932 à Bousies et Poix-du-Nord.

implantés le long d'une voie

Accolée à la chaussée Brunehaut, la ferme de la Fourquette illustre l'impact visuel d'une construction située sur un point haut du plateau. Deux éléments participent à sa lisibilité : d'une part, les bâtiments forment un ensemble compact et de hauteur homogène et d'autre part, les pâtures bordées de haies entourant la ferme assurent la transition avec les terres cultivables.

situés à un carrefour

L'implantation des bâtiments composant la ferme du Pont de Jacques marque l'intersection entre la chaussée Brunehaut et la voie menant à Poix-du-Nord. L'alignement à la rue principale est davantage marqué par le traitement des façades et par le linéaire de haie. En raison de sa position de carrefour et de sa situation en hauteur, cet ensemble est un point de repère.

au milieu de leur domaine

La ferme du Bois s'installe à l'emplacement de l'ancien bois défriché au XIXe siècle. On y accède par un chemin rural bordé d'une haie. Ce linéaire végétal et les plantations hautes aux abords de la ferme conduisent le regard et créent un signal sur l'horizon du plateau. Les bâtiments forment un ensemble homogène organisé autour d'une cour, installé au cœur des pâtures et relié aux terres cultivées.

Afin de conserver l'harmonie de l'ensemble et de réduire l'impact d'éventuels nouveaux bâtiments, il convient de :

- s'inscrire dans les ensembles existants pour conforter leur forme compacte et leur composition,
- de veiller à l'aspect des matériaux et des teintes utilisés,
- de conserver voire rétablir l'écrin végétal qui accompagne le bâtiment (vergers, pâtures, haies, arbres d'alignement).



Le Moulin du Bois le long d'une voie située sur la ligne de crête du plateau agricole, à Frasnoy.

Autres exemples :

les Tilleuls à Bousies
le Canton de Lerche à Englefontaine
la Motte à Louvignies-Quesnoy
ferme du Lion à Villereau



Ferme située à l'intersection de deux voies près de la Boiscrête à Wargnies-le-Petit.

Autres exemples :

le Piquet à Englefontaine
le Pont Baron à Ghissignies
ferme du département à Jenlain
ferme du Calvaire à Poix du Nord



La maison Gardel à Eth, isolée sur le plateau et accessible par le chemin de Roisin.

Autres exemples :

fermes de l'Épinette et Sommain à Bousies
les Lignes à Fontaine-au-Bois
château d'en-haut à Jenlain
ferme du Moulin Motte à Poix-du-Nord

Le bâti et la forêt : organisation générale du bâti

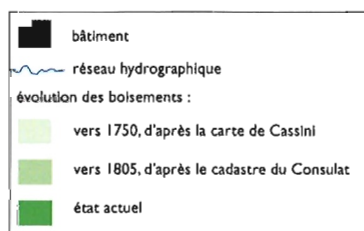
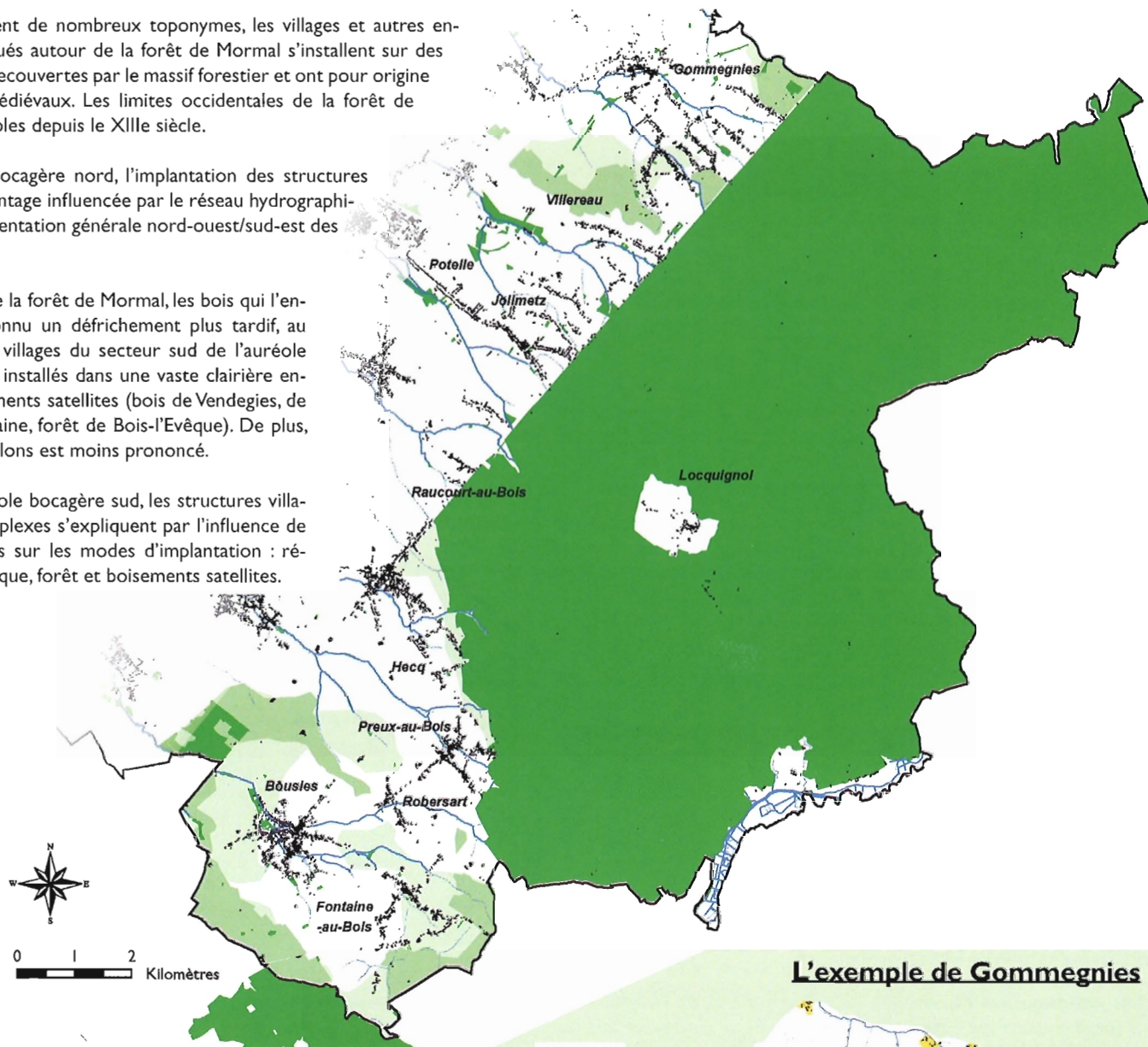
Cette partie présente les caractéristiques des villages installés dans l'auréole bocagère de la forêt de Mormal. L'histoire des rapports entre l'homme et la forêt se lit à travers les formes urbaines persistantes sur le territoire. Alors que l'auréole bocagère présente des caractéristiques paysagères communes et que l'ensemble des structures a pour origine des villages de défrichement, la morphologie des villages diffère en fonction du réseau hydrographique et de l'évolution des boisements.

Comme l'indiquent de nombreux toponymes, les villages et autres ensembles bâtis situés autour de la forêt de Mormal s'installent sur des terres autrefois recouvertes par le massif forestier et ont pour origine les essartages médiévaux. Les limites occidentales de la forêt de Mormal sont stables depuis le XIII^e siècle.

Dans l'auréole bocagère nord, l'implantation des structures linéaires est davantage influencée par le réseau hydrographique. Elle suit l'orientation générale nord-ouest/sud-est des cours d'eau.

A la différence de la forêt de Mormal, les bois qui l'entouraient ont connu un défrichement plus tardif, au XIX^e siècle. Les villages du secteur sud de l'auréole bocagère étaient installés dans une vaste clairière entourée de boisements satellites (bois de Vendegies, de Bousies, de Fontaine, forêt de Bois-l'Evêque). De plus, le rythme des vallons est moins prononcé.

Ainsi, dans l'auréole bocagère sud, les structures villageoises plus complexes s'expliquent par l'influence de plusieurs facteurs sur les modes d'implantation : réseau hydrographique, forêt et boisements satellites.



L'exemple de Gommegnies



La partie est de la commune de Gommegnies est représentative des formes bâties rencontrées dans l'auréole bocagère. Une grande partie de l'habitat s'étend sur les interfluviaux le long des voies perpendiculaires à la lisière forestière. Comme en témoigne le bâti lâche aux extrémités des rues côté forêt, ces structures linéaires présentaient à l'origine une alternance entre bâti et prairies. En raison du recul des activités agricoles et de la pression foncière, les dents creuses ont petit à petit été comblées par de nouvelles habitations pour former aujourd'hui un cordon bâti quasi continu. Entre ces formes linéaires, quelques écarts et isolés prennent place le long de rues perpendiculaires ou au bout d'impasses. Les coupures urbaines entre ces différents sous-ensembles bâtis tendent à disparaître.

Carte des sous-ensembles bâtis.

Structures linéaires sur les interfluves

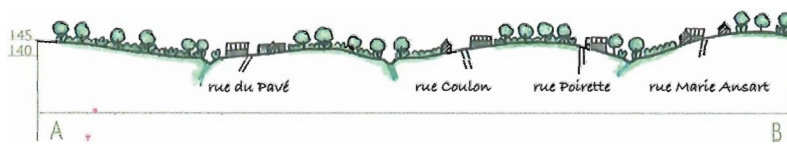
Les structures bâties de l'auréole bocagère nord s'implantent systématiquement sur les interfluves. Néanmoins, les densités et la nature des sous-ensembles bâtis varient en fonction des caractéristiques du réseau viaire (prolongement par des routes forestières, liaisons inter-communales, impasse). Ce principe d'implantation alternant rues et vallons permet une lecture simple de l'organisation du village et de son environnement. **La tendance récente de développement le long de voies perpendiculaires au réseau principal va à l'encontre de cette lisibilité.**



Plan schématique de la commune de Jolimetz.

Le village de Jolimetz s'organise le long de cinq rues perpendiculaires à la lisière forestière et parallèles entre elles. Une hiérarchisation des voies existe dans ce système répétitif : trois ont un tissu bâti dense et deux se caractérisent par un bâti discontinu alternant fermes et vergers. La chaussée Brunehaut et quelques sentiers assurent la jonction entre les voies.

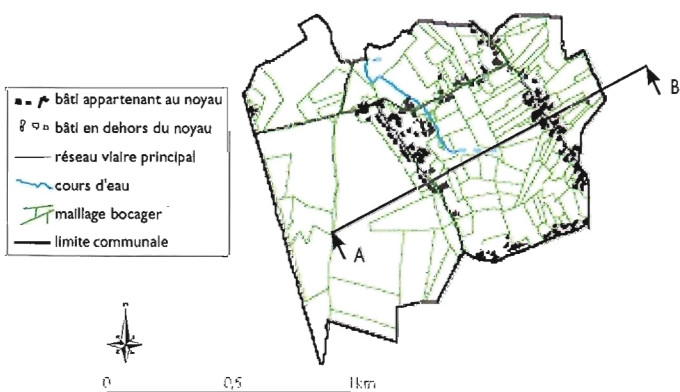
GOMMEGNIES
JOLIMETZ
POTELLE
RAUCOURT-AU-BOIS
VILLEREAU



Coupe sur la commune.

Maillages entre forêt et vallon

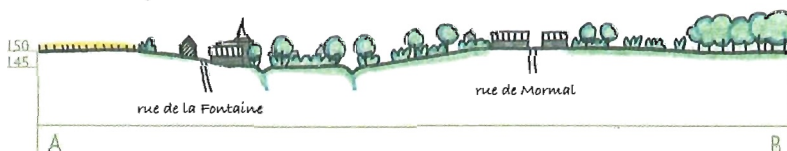
Au sud, le système des vallons est moins présent et le bâti ne s'installe plus sur les interfluves de manière aussi évidente. La présence de la forêt et l'influence du réseau hydrographique se conjuguent et génèrent plusieurs types d'implantation. **La cohérence de ces configurations et la qualité des ambiances bâties reposent en grande partie sur l'unité des cœurs d'îlot et la préservation des ouvertures visuelles.**



Plan schématique de la commune de Hecq.

Le village de Hecq présente deux modes d'implantation : l'un suivant l'orientation générale des vallons et l'autre organisé perpendiculairement à la lisière forestière. Le bâti s'organise le long de quatre rues créant un îlot de campagne encadré d'une frange bâtie. Malgré une apparente similarité, ces voies ont des caractéristiques urbaines et paysagères différentes : densité, contacts avec la forêt ou le plateau agricole, ouvertures sur le cœur bocager.

HECQ
PREUX-AU-BOIS



Coupe sur la commune.

Motif de la clairière

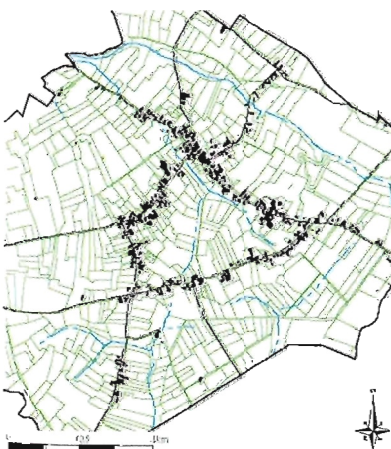
Les communes de Bousies, Fontaine-au-Bois et Roberstart étaient autrefois installées dans une vaste clairière entourée de bois. Ils ont des caractéristiques communes : développement le long de voies de défrichement, parcellaire lanier, maillage bocager dense... mais leur morphologie diffère et leur structure urbaine est plus complexe que celle des communes présentées précédemment.

Le village de Fontaine-au-Bois présente une forme générale quadrillée au cœur d'une trame bocagère dense et régulière. La continuité bâtie est variable d'une rue à l'autre, selon l'époque de défrichement et l'avancée actuelle des extensions.

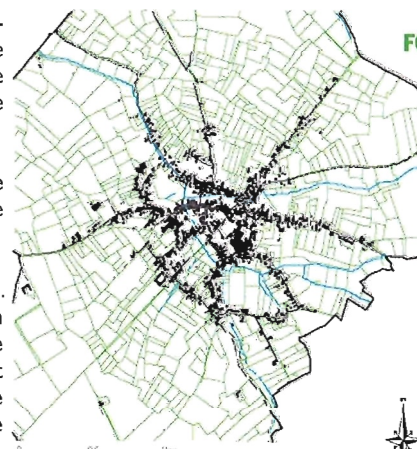
Le village de Roberstart, plus petit, s'est développé le long de deux rues au croisement desquelles se situe le noyau.

La commune de Bousies présente une forme circulaire. Le centre groupé est entouré de voies disposées en anneaux puis de structures linéaires créant une forme d'étoile. En s'éloignant du cœur du village, le bâti est de plus en plus lâche. Le maillage bocager concentrique autour de la commune témoigne de la présence passée des bois et évoque le motif de la clairière.

BOUSIES
FONTAINE-AU-BOIS
ROBERSTART



Plan schématique de la commune de Fontaine-au-Bois.



Plan schématique de la commune de Bousies.

Le bâti et la forêt : les noyaux

A la différence des communes situées dans les vallées, le noyau des villages de l'auréole bocagère n'est pas systématiquement l'ensemble bâti dominant sur le territoire. Dans le réseau de structures linéaires de l'auréole bocagère, le noyau se distingue par une densité du bâti plus marquée. Il regroupe également l'essentiel de la vie communautaire : église, écoles, mairie,... Situé à la jonction de plusieurs voies, ils prend des formes diverses selon les communes : en étoile, en T, en Y,...



Pâturage dans le centre de Hecq.



Tissu bâti dense du noyau de Bousies.



Noyau de Preux-au-Bois organisé autour d'un espace bocager.

EXEMPLES DE MORPHOLOGIE DU NOYAU

Le tissu bâti plus dense du noyau se traduit par davantage de mitoyenneté, la présence de maisons à étages évoquant une typologie d'habitat plus urbaine et des aménagements de voies au caractère routier.

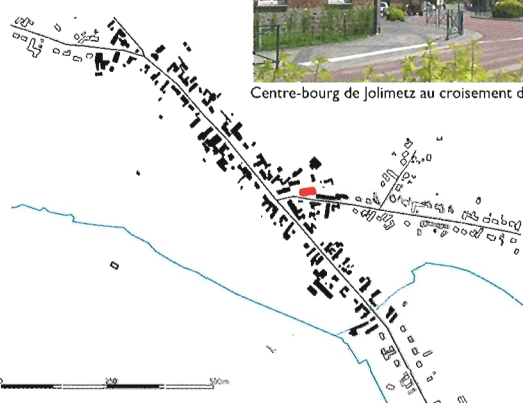
Dans l'auréole bocagère sud, les noyaux restent ouverts sur le paysage. Dans plusieurs communes, les dents creuses dans les centres-bourgs offrent des fenêtres visuelles sur les prairies bocagères et les vergers. De même, le parvis devant l'église est large et permet une aération dans le tissu urbain. Il est généralement accompagné d'aménagements simples en adéquation avec le caractère rural des villages.



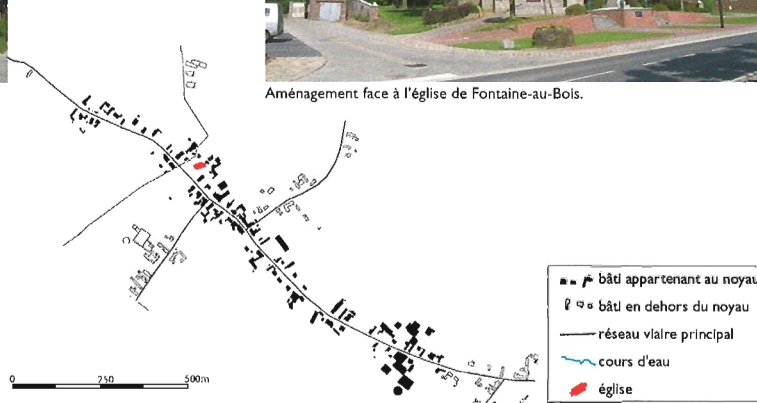
Centre-bourg de Jolimetz au croisement de la RD 33 et de la rue Coulon.



Aménagement face à l'église de Fontaine-au-Bois.



Plan du noyau de Jolimetz.



Plan du noyau de Fontaine-au-Bois.

LA PARTICULARITÉ DE LOCQUIGNOL

La forêt de Mormal couvre plus de 90% du territoire de la commune de Locquignol. Le noyau du village s'installe au cœur du massif forestier, dans une vaste clairière occupée par des prairies. D'autres enclaves situées au croisement des routes forestières accueillent des hameaux, des écarts et surtout des isolés. Le reste du bâti s'organise sur la lisière de la forêt. Il s'agit essentiellement de maisons forestières et du hameau de Hachette près de la Sambre. Partout la forêt forme un écran végétal autour des ensembles bâtis.



Le bâti et la forêt : le bâti étiré et les écarts

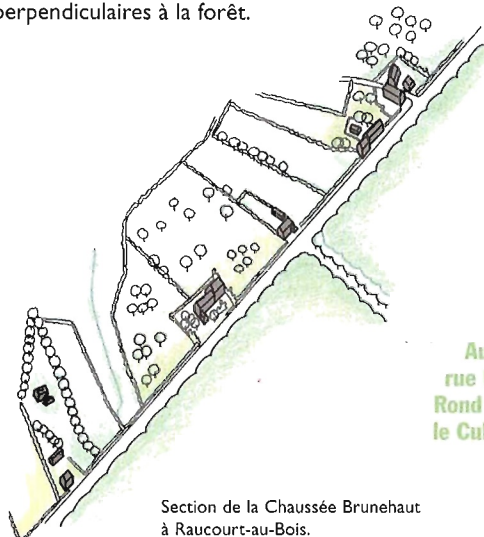
Les structures urbaines de l'aurole bocagère sont plus éclatées que celles des vallées. Les autres sous-ensembles sont donc davantage représentés dans cette partie de l'entité. Le bâti étiré est caractéristique de l'ambiance bâtie de la lisière forestière. Extérieure au noyau et généralement d'origine rurale, cet ensemble se compose d'une succession de bâtiments le long d'un axe, disposés de manière lâche mais régulière. L'écart est l'autre forme bâtie fréquemment rencontrée dans cette partie du territoire. Situé en milieu rural, il se définit comme un groupement de quelques habitations sans autonomie administrative.

LE BÂTI ÉTIRÉ

La principale qualité de ces structures étirées est d'alterner espaces bâtis et espaces naturels, et ainsi d'offrir des vues transversales sur les paysages environnants. **Pour préserver la richesse de ces paysages, il convient de maintenir les ouvertures visuelles entre les éléments bâtis.**

le long de la chaussée Brunehaut

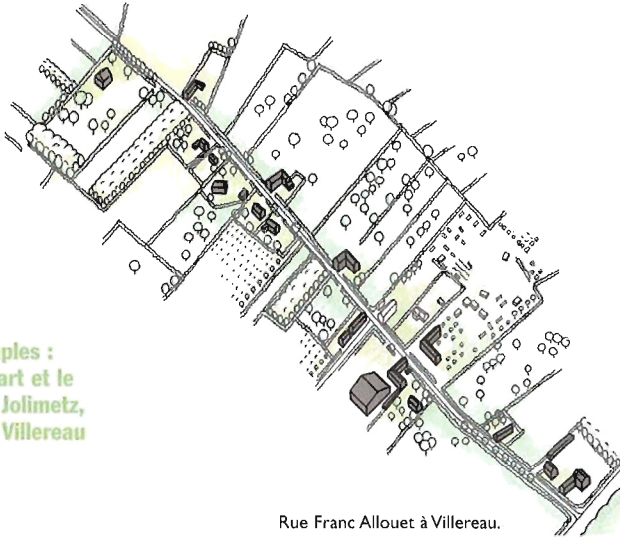
La chaussée Brunehaut qui accompagne la lisière forestière est ponctuée de bâtiments installés dans la trame végétale. Cet étirement n'a pas d'organisation stricte et se distingue du rythme des interfluves. Les formes bâties sont variées et leur répartition est irrégulière. Cependant, quelques traits généraux ressortent : à l'exception des maisons forestières, le bâti se situe du côté ouest face à la forêt et des constructions marquent les carrefours des rues perpendiculaires à la forêt.



Section de la Chaussée Brunehaut à Raucourt-au-Bois.

sur les interfluves

Cette forme linéaire est héritée des activités herbagères et fruitières. Le bâti s'étire de part et d'autre de la rue et alterne avec des prairies et des vergers. Les dents creuses enrichissent les ambiances paysagères bâties et favorisent la lisibilité du territoire : le bâti des rues parallèles est visible par-delà le vallon boisé. Ces étirements sont présents le long de quelques voies perpendiculaires à la forêt et plus régulièrement à leurs extrémités.



Rue Franc Allouet à Villereau.

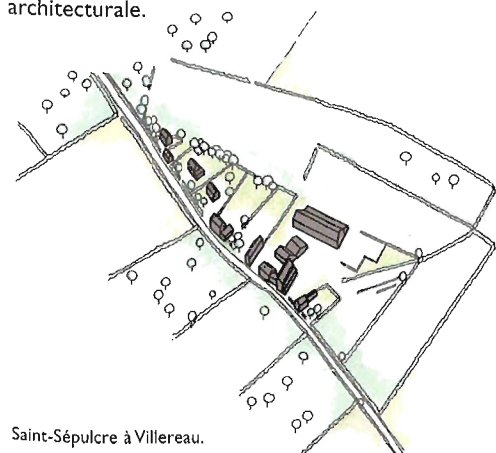
Autres exemples :
rue Marie Ansart et le Rond Quesne à Jolimetz,
le Cul de Sac à Villereau

LES ÉCARTS

Ils sont généralement constitués d'un groupement de plusieurs fermes et s'implantent de deux manières : soit le long d'un axe principal, soit sur une rue parallèle à la forêt reliant deux voies. **L'enjeu pour ces ensembles bâtis est double : à l'échelle communale, préserver leur caractère de parenthèses bâties dans le paysage en conservant les coupures urbaines, et à l'échelle du sous-ensemble, maintenir leur cohérence lors d'éventuelles constructions en portant attention à l'implantation, à la composition architecturale et au traitement des abords.**

le long d'une voie

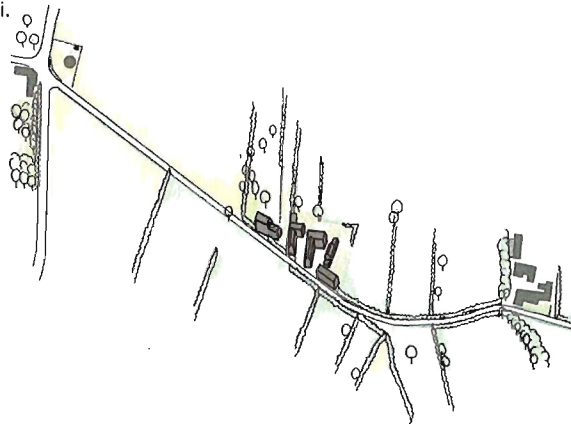
Implanté le long de la RD 951, cet écart se situe entre le noyau et le hameau d'Herbignies. Il s'installe en haut de versant, à la transition entre la vallée bocagère et le plateau agricole, et se compose d'une séquence ancienne et d'une extension. Son unité repose davantage sur sa localisation dans le paysage et l'écrin végétal qui l'entoure que sur sa cohérence architecturale.



Saint-Sépulcre à Villereau.

sur une rue secondaire

Implanté le long d'une voie secondaire entre deux structures linéaires perpendiculaires à la forêt, cet écart a une bonne lisibilité en raison du regroupement des constructions et des relations entre les formes bâties et l'environnement bocager. L'accès par une voie encaissée, les pâtures bordées de haies et la proximité du cours d'eau confortent l'identité de l'ensemble bâti.



la Cache d'Erpion à Gommegnies.

Autres exemples :
la Cavée à Gommegnies
chaussée Brunehaut
la Jonquièrre et le Pont de
la Bresse à Preux-au-Bois
le Pont Billon, Abgar et
la ferme d'Herbignies à
Villereau

Le bâti et la forêt : évolution de l'auréole bocagère

Compte tenu de ses caractéristiques, le paysage de l'auréole bocagère possède une forte valeur patrimoniale. Le maillage bocager relativement préservé et la présence du massif forestier à l'horizon participent à la qualité des ambiances bâties de ces espaces qui jouissent ainsi d'une grande attractivité. La fonction résidentielle supplante aujourd'hui l'activité agricole. Ce phénomène en cours depuis plusieurs années a des répercussions sur les formes urbaines et les caractéristiques paysagères qui seront décrites dans cette partie. Les enjeux sont nombreux, à la fois urbains, paysagers, patrimoniaux ainsi qu'en termes de plaisir visuel et de cadre de vie.



Succession de fermes à pignon sur rue à Villereau.



Vue sur une rue parallèle par-delà le vallon à Jolimetz.



Bâti étiré fragilisé par le comblement à Jolimetz.

INFLUENCE DU BATI SUR LA PERCEPTION DU PAYSAGE

Evolution de la structure bâtie

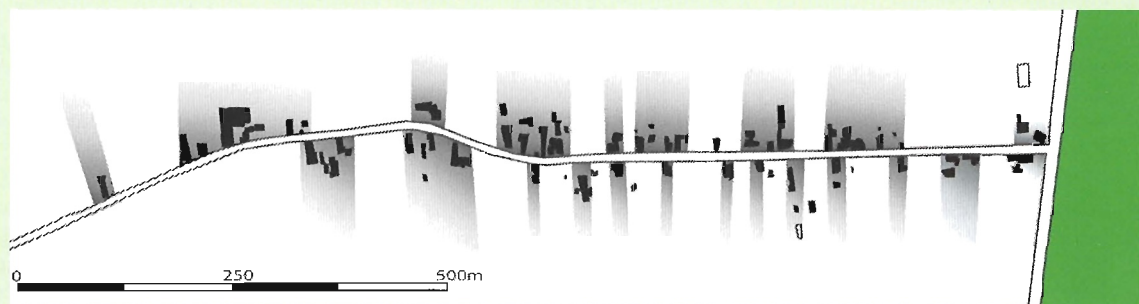
Le cordon bâti est une structure extérieure au noyau ou hameau, dense, d'origine rurale et organisée de part et d'autre d'un axe. Il apparaît comme une évolution de l'étirement dû au comblement des dents creuses par de nouvelles constructions. **Dans ces structures en mutation, il convient de :**

- maintenir des coupures entre les ensembles bâtis afin de conserver de larges ouvertures visuelles vers le bocage,
- valoriser les groupements de constructions anciennes qui témoignent de la structure initiale,
- marquer l'alignement à la rue ou l'alignement par rapport aux constructions voisines soit par le bâti lui-même, soit par la continuité de murets, de clôtures ou de haies bocagères.

L'exemple de la rue du Cheval Blanc, Gommegnies

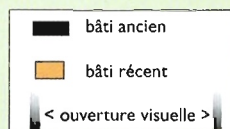
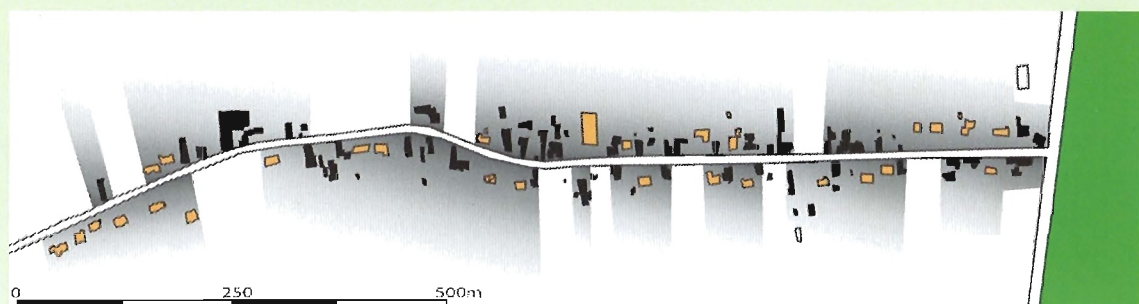
ETAT avant les années 1970 :

Les fermes se sont implantées le long de voies perpendiculaires à la forêt de Mormal. Elles présentent une forme simple : souvent un volume unique avec pignon sur rue. Leur espacement et leur implantation perpendiculaire à la rue préservent des fenêtres visuelles vers le bocage.



ETAT ACTUEL après le phénomène de comblement :

Conjointement, la baisse des activités herbagères et fruitières et la demande en logement ont entraîné la densification de cet urbanisme linéaire. Les nouvelles habitations sont construites dans la trame végétale existante. En s'implantant généralement au milieu de la parcelle et parallèlement à la voie, elles ferment la vue sur le paysage depuis la rue.



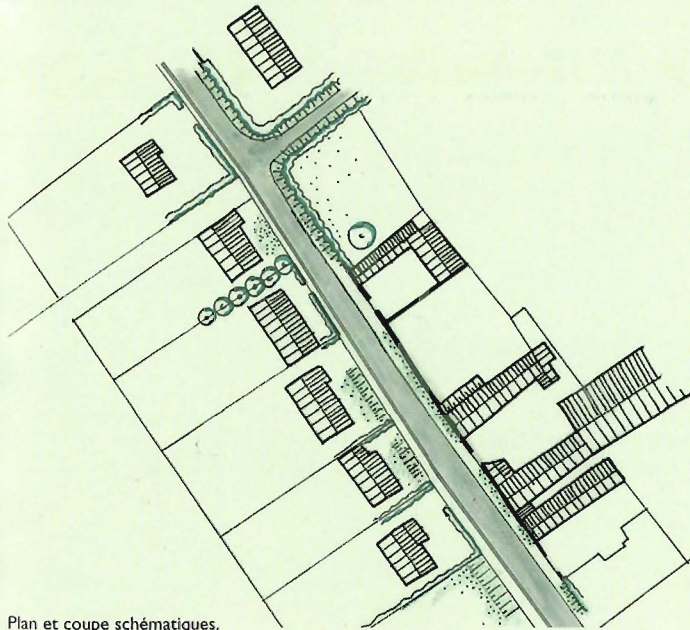
INFLUENCE DU BATI SUR LE CADRE DE VIE

Implantation dans la parcelle

En plus de la densité, la perception du territoire dépend aussi de l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres et du traitement des limites des parcelles. La position du bâti dans la parcelle est déterminante pour réaliser une construction intégrée au paysage environnant et ainsi préserver son identité. Pour cela, l'observation du bâti ancien permet généralement d'effectuer les bons choix. L'attention portée à l'implantation a également des répercussions positives sur les coûts de construction, les économies d'énergie et le cadre de vie. **Il est recommandé de :**

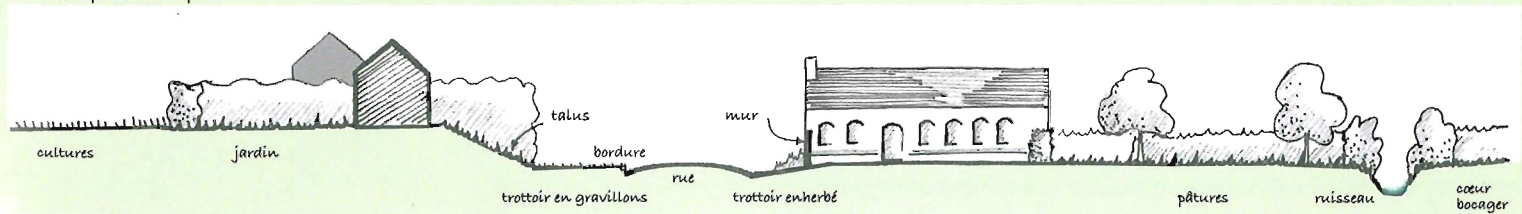
- inscrire le bâtiment dans la pente en respectant la déclivité du terrain ; la création de terrassements entraîne des surcoûts et modifie l'écoulement des eaux de ruissellement,
- positionner sa maison en fonction du soleil, des vents dominants et dans la trame parcellaire ; organiser la distribution des pièces de vie et l'ouverture des façades en fonction de ces éléments améliore le confort thermique et permet des économies d'énergie,
- veiller à dégager des vues à travers la parcelle vers le paysage bocager ; l'implantation perpendiculaire à la rue et en limite de parcelle préserve les fenêtres visuelles.

L'exemple de la rue de la Fontaine, Hecq



La rue de la Fontaine à Hecq témoigne de la confrontation entre habitat ancien et pavillonnaire tant par l'implantation des constructions que par le traitement des abords de la rue. Du côté droit de la chaussée, le front bâti est marqué par les pignons des fermes, les granges, des murs ou des haies. Les bas-côtés sont enherbés ce qui confère à la rue un caractère rural. A l'inverse, concernant les constructions pavillonnaires, l'alignement à la rue n'existe pas, l'aménagement des espaces à l'avant des constructions n'est pas uniforme et la nature des clôtures varie. L'implantation des maisons parallèlement à la voie et en cœur de parcelle ferment les vues sur le paysage alentour. De plus, les larges trottoirs en gravillons rompent avec le caractère initial de la rue.

Plan et coupe schématiques.



Traitement des abords

Le traitement des limites avec l'espace public et la nature des fonds de parcelles participent également à l'intégration des nouvelles constructions et évite la banalisation des paysages. En effet, l'étroite relation entre bâti et végétal est caractéristique de l'architecture rurale. Les espaces jardinés et plantés assurent une transition entre les zones construites et les paysages agricoles. **Pour la qualité du cadre de vie de tous les habitants, il est nécessaire de :**

- conserver les structures végétales existantes caractéristiques du paysage environnant (haies, vergers, arbres,...) et les autres éléments tels que les fossés, les talus, les bas-côtés enherbés,
- marquer la limite de propriété en conservant des vues vers le paysage et s'isoler du regard seulement aux endroits nécessaires en fonction des usages du jardin (sur rue, à l'arrière, potager),
- maintenir le caractère rural dans le traitement des limites entre l'espace public et l'espace privé (homogénéiser le type de clôtures, utiliser des essences locales, intégrer les coffrets techniques,...).



Haies conservées et bas-côtés enherbés.



Haie basse permettant des vues sur le paysage à travers la parcelle.



Impact visuel réduit d'une extension insérée dans la trame bocagère préservée.



Fenêtre visuelle offrant une vue sur le vallon.

Enjeux

L'organisation bâtie du Plateau de Mormal se caractérise par des formes urbaines, soit concentrées dans les vallées, soit étirées dans l'auréole bocagère. La situation géographique et le caractère rural de ce territoire en font un secteur attractif pour des populations urbaines.

La requalification du bâti ancien et la densification des noyaux sont à privilégier pour le développement des communes. Si la définition d'une nouvelle zone d'urbanisation s'avère nécessaire à l'échelle communale, elle doit être localisée et aménagée en respectant les modes de développement et les logiques urbaines originels des villages.

Le risque majeur identifié sur le Plateau de Mormal est le développement excessif de l'urbanisation linéaire qui a pour effets :

- l'apparition d'un front bâti continu entre les villages niant l'identité et la lisibilité des noyaux (exemples entre Villers-Pol et Orsinval, Bry et Eth, Le Quesnoy et Jolimetz).
- la fermeture progressive des fenêtres visuelles qui sont les éléments principaux de découverte du territoire et de ses paysages.

Il est nécessaire de penser le développement de manière raisonnable en respectant le caractère et la structure des villages, et de manière cohérente en participant à l'aménagement plus large du territoire.

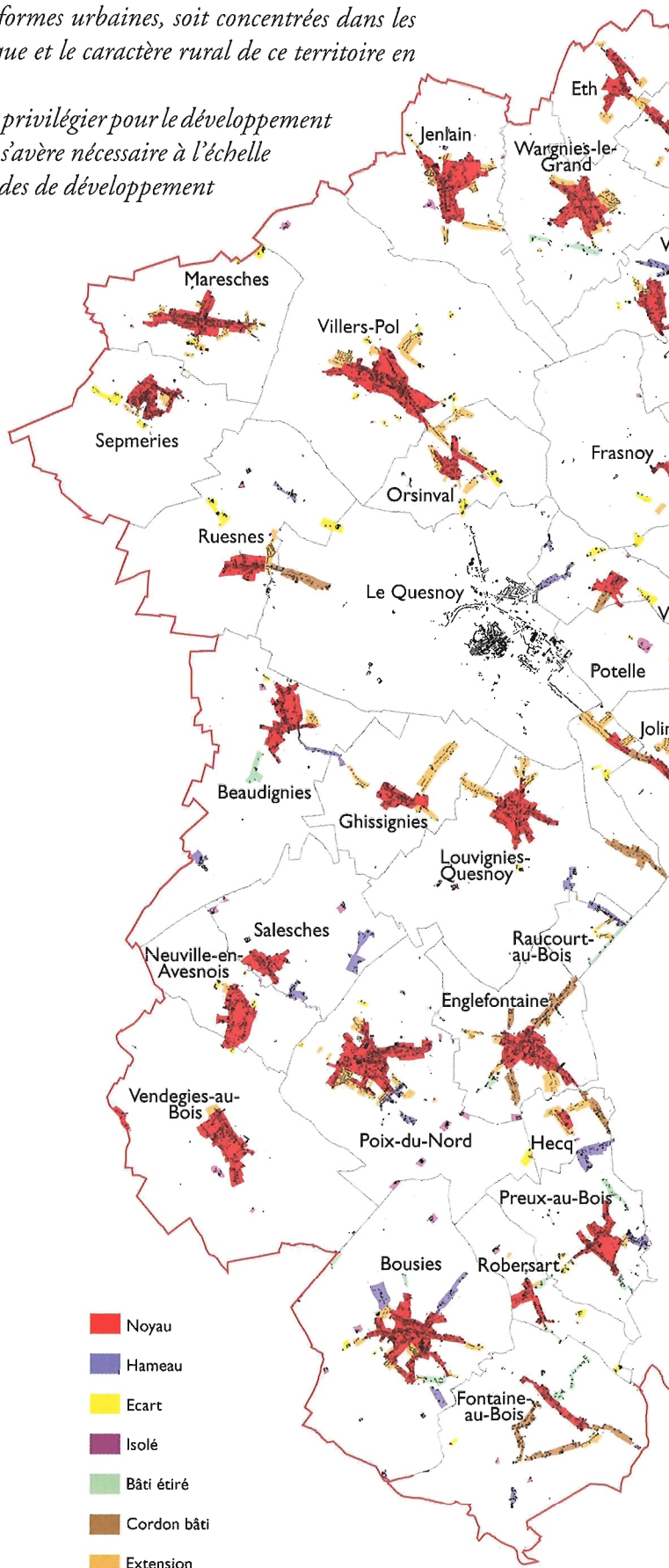
Pour ce faire, il convient de porter une attention particulière sur certains points :

- Maintenir les coupures d'urbanisation entre les villages et les différents sous-ensembles bâtis qui participent à la lisibilité du territoire.
- Limiter l'urbanisation aux versants en respectant le mode d'implantation principal du noyau, soit parallèlement soit perpendiculairement au cours d'eau.
- Eviter l'étalement urbain sur les plateaux et traiter la transition entre parcelles bâties et cultivées.
- Veiller à la qualité des entrées de bourg lors de l'urbanisation des parties hautes des versants en soignant la limite du plateau.
- Améliorer l'ambiance paysagère des ensembles bâtis en mettant en valeur la présence de l'eau et en préservant le caractère rural dans l'aménagement des espaces publics.
- Préserver l'alternance entre bâti et ouvertures visuelles et conserver des dents creuses dans les structures linéaires.
- Pour les nouvelles constructions, rechercher une continuité d'implantation avec l'existant en marquant l'alignement (par le bâti ou la clôture), en s'adaptant au relief, en préservant le patrimoine végétal existant.

Le bâti et la forêt



Fontaine-au-Bois dans l'auréole bocagère sud.



- Noyau
- Hameau
- Ecart
- Isolé
- Bâti étiré
- Cordon bâti
- Extension

L'habitat : une composante du patrimoine architectural



Dans l'entité paysagère du Plateau de Mormal, l'habitat, antérieur à la Seconde Guerre mondiale et non dénaturé, a été étudié de manière systématique sur six communes : Gommegnies, Locquignol, Preux-au-Bois, Salesches, Sepmeries et Villers-Pol.

Des caractéristiques générales et une typologie de l'habitat ont été mises en évidence. Ainsi, « la ferme organisée autour d'une cour » représente un mode d'organisation significatif de l'habitat du Plateau de Mormal.



Ferme organisée autour d'une cour à Salesches.

A partir de l'observation du territoire et d'une étude statistique portant sur 517 édifices (antérieurs à la Seconde Guerre mondiale et non dénaturés) répartis sur les six communes (154 sur Gommegnies, 50 sur Locquignol, 86 sur Preux-au-Bois, 37 sur Salesches, 76 sur Sepmeries, 114 sur Villers-Pol), des caractéristiques générales de l'habitat ont été dégagées.

Caractères généraux :

Sur les six communes, les fermes représentent 55% de l'habitat et les maisons 38%. Le bâti repéré date à 84% du XIXe siècle (de 1800 à 1914), à 12% du XVIIIe siècle et à 4% du XXe siècle (de 1914 à 1939). Il s'agit d'un résultat homogène sur les communes étudiées.

Contrairement à d'autres secteurs de l'Avesnois, la brique est toujours le matériau de maçonnerie dominant. Le grès, le calcaire marbrier, le calcaire blanc et le torchis sont présents, mais ne composent jamais l'essentiel de la construction.

L'habitat comprend 70% de bâtiments en rez-de-chaussée et 30 % avec un étage. On observe cependant de nettes variations : à Gommegnies 60% des édifices repérés ont un étage, alors qu'ils sont seulement 20% à Villers-Pol, Sepmeries et Preux-au-Bois. Dans un bourg comme Gommegnies, ce résultat n'est pas surprenant mais il l'est plus à Salesches où 57% des édifices repérés sont en rez-de-chaussée pour 43% à un étage.

Beaucoup d'édifices ne peuvent être intégrés à la typologie établie car une partie importante, souvent la grange dans le cas des fermes, a été détruite. Cependant, parmi les types rencontrés, prédominent la ferme organisée autour d'une cour, puis la maison élémentaire, la ferme en L et enfin la maison de bourg. Se rencontrent de manière plus sporadique des maisons de maître, des maisons forestières (uniquement sur la commune de Locquignol), des villas, des auberges et des cafés.



Maison forestière à Locquignol.



Estaminet à Preux-au-Bois.

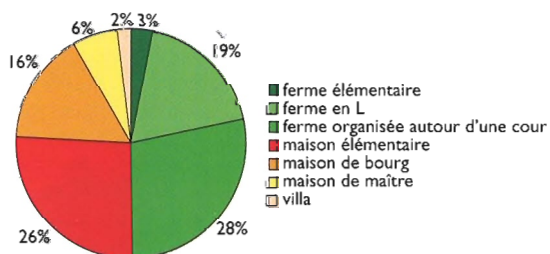


Maison de maître à Sepmeries.

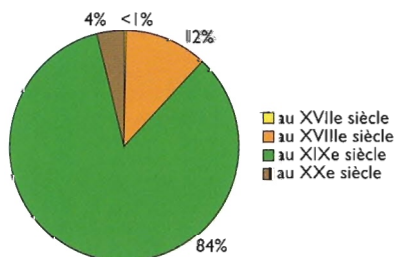
Les fermes organisées autour d'une cour :

Elles se situent aussi bien en centre-village, que dans les hameaux, isolées sur le plateau ou dans des zones de défrichement tardif. Qu'elles soient fermées par un pigeonnier-porche, de hauts murs, des piliers ou des portails en fonte, elles sont souvent difficiles à appréhender de la rue. Unifiés autour de la cour traditionnellement pavée de grès, de hautes granges à contrefort, un logis, des étables et des écuries ont été érigés, mais également des espaces de stockage pour les fruits, des ateliers de sabotiers ou des ateliers brassicoles. D'autres fonctions sont moins visibles : caves aménagées en atelier de tisserand (repérable à la blocure située en pignon ou sur la façade) ou abritant un four à pain permettant de chauffer le logis par le sous-sol.

Typologie de l'habitat sur les six communes étudiées*



Principales époques de construction sur les six communes étudiées



* sur un échantillon de 301 édifices, les 216 autres édifices repérés n'appartiennent pas à un type identifié.

Rappel méthodologique

Elaboré et mis en œuvre en étroite collaboration avec le Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel (Conseil Régional du Nord-Pas de Calais), ce niveau d'étude se déroule de la façon suivante :

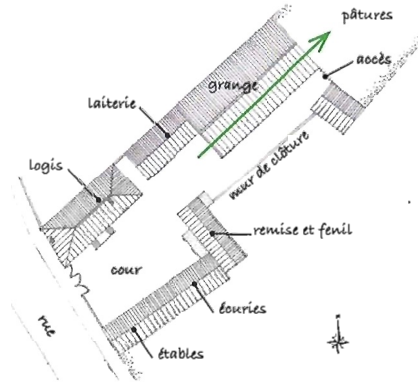
- 1 - sélection d'un échantillon de communes* représentatives de l'entité paysagère, issue de l'étude des différents modes d'implantation du noyau dans le paysage. Pour l'entité du Plateau de Mormal, six communes représentatives du patrimoine architectural ont été choisies : Gommegnies (2042 hab.), Locquignol (347 hab.), Preux-au-Bois (816 hab.), Salesches (321 hab.), Sepmeries (528 hab.) et Villers-Pol (1269 hab.).
- 2 - étude systématique de l'habitat antérieur à la Seconde Guerre mondiale et n'ayant pas subi de transformations conduisant à le rendre illisible.
- 3 - constitution d'une base de données à partir des fiches réalisées sur chaque élément bâti et illustrées de photos numériques.
- 4 - exploitation statistique et cartographique des données recueillies et définition des types d'habitat les plus fréquemment rencontrés.
- 5 - analyse et définition des caractéristiques générales de l'habitat : matériaux de maçonnerie et de couverture, implantation par rapport à la rue, époques de construction...
- 6 - diverses restitutions, dont ce document qui précise les types d'habitat les plus caractéristiques, enrichi de fiches typologiques dont certaines ont fait l'objet de notices architecturales consultables sur le site : <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventail-patrimoine/>

* Il est à noter que les unités urbaines - comme Le Quesnoy pour le Plateau de Mormal - ne sont pas incluses dans le diagnostic raisonné du patrimoine bâti qui concerne en premier lieu le bâti rural.

Au-delà de ces caractéristiques générales, le Plateau de Mormal se distingue également par la fréquence de certains types d'habitat : la ferme organisée autour d'une cour, la maison élémentaire, la ferme en L et la maison de bourg.

La ferme organisée autour d'une cour

La ferme organisée autour d'une cour est caractérisée par le rôle primordial de cet espace qui relie les différentes composantes d'une exploitation agricole. Elle a pu être conçue ainsi dès l'origine, ou se constituer au fil du développement des besoins, avec l'adjonction de nouveaux bâtiments ou leur reconstruction dans un volume plus monumental. Elle intègre des activités complémentaires nécessitant la construction d'ateliers divers, abritant des activités brassicoles, de sabotiers ou permettant le traitement de la betterave et des fruits.

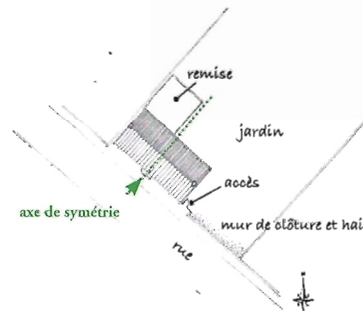


A Villers-Pol.

La maison élémentaire

Elle est identifiée comme une maison en rez-de-chaussée de petite taille, correspondant à une forme d'habitat minimum.

En milieu rural, les maisons élémentaires sont situées dans le noyau des communes, participant de la structure en village-rue, et ont souvent été transformées. En milieu urbain, elles appartiennent généralement à l'époque industrielle. Elles possèdent un étage de combles, habitable ou non.

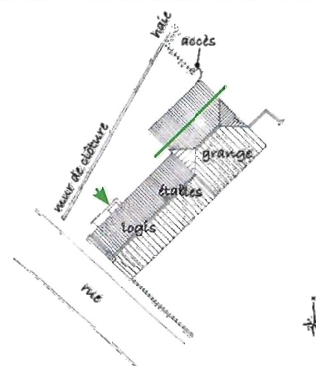


A Poix-du-Nord.

La ferme en L

La ferme de plan en L se caractérise par une implantation de la grange perpendiculairement au logis. De cette organisation résulte un espace extérieur, la cour qui sert également de lieu de passage entre la rue et les pâtures situées à l'arrière.

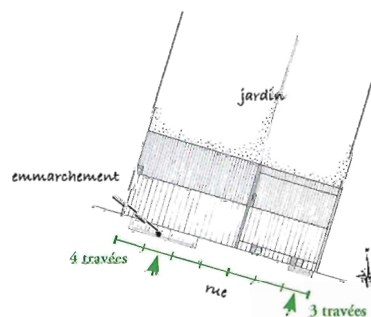
Cette forme peut être d'origine ou s'être constituée au cours de l'adaptation de la ferme à des fonctions en évolution.



A Gommegnies.

La maison de bourg

Elle est située dans les noyaux des villes et villages. Mitoyenne et implantée sur rue ou en léger retrait, elle comporte un étage et une toiture à deux pans. Le nombre de travées varie de deux à cinq. Les maisons de bourg constituent des fronts bâtis et reflètent le caractère plus urbain des bourgs.



Deux maisons mitoyennes à Gommegnies.

Sur le plateau de Mormal, les fermes représentent une part importante du bâti traditionnel. Leur réaffectation participe à favoriser une gestion économe de l'espace en limitant l'étalement urbain et en privilégiant la densification du tissu existant. Elles marquent également fortement le paysage rural avesnois par leur organisation spatiale, l'importance de leurs volumes, l'harmonie des couleurs et leur relation aux éléments naturels.

Dans les fermes et plus particulièrement celles organisées autour d'une cour, la reconversion d'un bâtiment agricole en habitation doit préserver le rapport entre les différents volumes, la lisibilité des fonctions et les relations avec les éléments d'accompagnement (cour, usoir, rue, pâture, verger). Les enjeux se situent donc à plusieurs niveaux.



Volume ajouté autour de la cour.



Puits restauré dans une pâture.



Toiture refaite en respectant la volumétrie et les matériaux d'origine.

- Maintenir **l'organisation originelle des bâtiments** autour de la cour en limitant les démolitions et préférer l'adjonction d'un nouveau bâtiment à l'agrandissement d'un bâtiment ancien, en s'inspirant des volumes et proportions des bâtiments existants. Cette approche s'inscrit dans les habitudes constructives de ce type bâti.

- Conserver **les éléments de transition** entre l'espace public et l'espace privé : murs de clôture, grilles, portails, piliers, trottoirs pavés... qui participent à la qualité du paysage bâti.

- Restaurer **les éléments du patrimoine rural** situés dans les cours et aux abords des fermes : puits, abreuvoirs, fours à pains, oratoires, usoirs... qui témoignent des activités et savoir-faire passés.

- Préserver **la composition de la façade** en limitant les modifications d'ouvertures. Les portes de grange peuvent être transformées en baie vitrée ou en porte de garage en exploitant les possibilités offertes par leurs dimensions originelles.

Les ouvertures en toiture sont rares dans le bâti ancien, les châssis de toit encastrés dans la couverture sont donc préférables aux lucarnes qui introduisent un rythme vertical inconnu de l'architecture locale. Ces ouvertures doivent composer avec les baies du rez-de-chaussée et s'inspirer de leur proportion mais dans une dimension plus réduite.

- Restaurer **les menuiseries** selon les caractéristiques traditionnelles en respectant la décomposition générale (imposte, division des vantaux,...), la section et les profils moulurés des éléments en bois, et éviter la pose de volets roulants non intégrés.

- Veiller à conserver **les éléments décoratifs** en brique ou en fer forgé : chronogramme, corniche denticulée, linteau sculpté, marquise... qui témoignent de l'identité locale et enrichissent l'architecture rurale.



Porte de grange transformée en baie vitrée.



Châssis de toit encastré composé avec la baie existante.



Menuiserie restaurée et volets roulants intégrés.



La ferme organisée autour d'une cour



A Gommegnies.

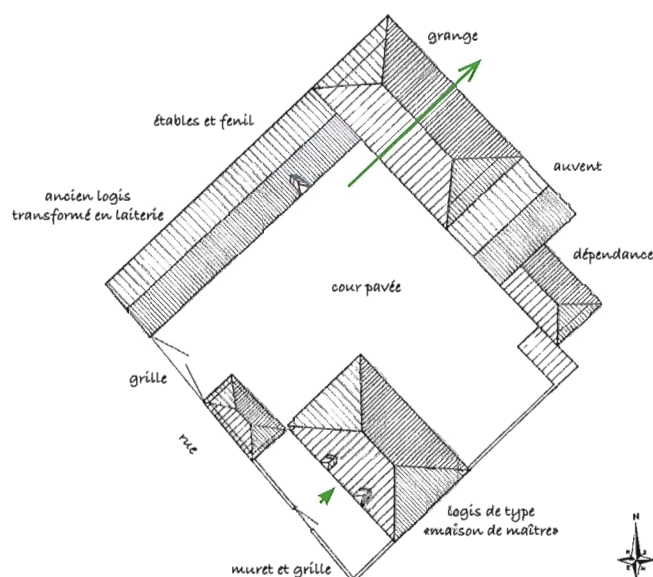


A Villers-Pol.



Villers-Pol (Nord) - Intérieur de la Ferme de M. M...

Sur le Plateau de Mormal, les fermes adoptent cette disposition souvent en raison de fonctions diversifiées ; outre l'élevage traditionnel, elles ont souvent abrité d'autres activités : liées au textile (ferme de tisserand), à l'exploitation du bois (fabrication de sabots ou de lattis pour les plafonds par exemple) ou de la betterave (ferme-sucrerie ou râperie). Des fermes-brasseries, des fermes abritant un café ou une exploitation fruitière (comportant alors des espaces de stockage des fruits et des cagettes) ont également été répertoriées. Elles constituent une solution artisanale d'exploitation des richesses locales, coexistant avec des établissements industriels (brasseries, sucreries, usines de compotes ou de sirop de fruit...).



SES CARACTÈRES GÉNÉRAUX

- Organisation des bâtiments autour d'une cour
- Implantation générale tenant compte de la pente et orientation du logis liée à l'exposition solaire
- Reconstruction de bâtiments monumentaux au cours du XIXe siècle (grange, écuries)
- Agrandissement du logis à la place des étables et construction de nouveaux bâtiments d'étables
- Multiplication de vastes espaces de stockage (bois, cagettes, fruits...)
- Fermeture partielle de la cour par des clôtures diverses (murs des bâtiments eux-mêmes, muret, porche-pigeonnier, portail et grille).

LA COUR

Lieu central de l'exploitation, elle assure la liaison et la cohérence visuelle entre les différents volumes bâtis. Elle est vaste et recèle des éléments et des édifices (abreuvoirs, puits, pigeonniers, trottoirs pavés...) qui témoignent des modes de vie passés et constituent une richesse patrimoniale qu'il convient de préserver. Par leur mise en oeuvre et l'utilisation des matériaux locaux, les abords et les limites des fermes enrichissent le paysage bâti et contribuent à l'identité du territoire.



Cour pavée à Jolimetz.



Porche-pigeonnier à Hecq.



Puits à Ghissignies.



Oratoire à Bousies.



Muret et grille à Villers-Pol.



Trottoir pavé à Preux-au-Bois.



Pigeonnier et abreuvoir à Villers-Pol.



Portail encadré de piliers en pierre bleue à Preux-au-Bois.



Jardinet et emmarchement devant le logis à Gommegnies.

LES DÉCLINAISONS DU LOGIS

Le logis adopte des formes très différentes selon la taille de la ferme : de type maison élémentaire pour les plus modestes, véritable maison de maître pour les exploitations les plus riches ou de type maison de bourg, abritée sous le même faîtage que la grange.

« maison élémentaire »

« maison de bourg »

« maison de maître »



A Sepmeries.



A Gommegnies.



A Villers-Pol.

LES BÂTIMENTS D'EXPLOITATION

Outre le logis, les bâtiments constitutifs se caractérisent par leur diversité de formes et de fonctions (grange, étable, écurie, fenil, laiterie...). Ils ne sont pas seulement dévolus aux activités d'élevage mais reflètent la variété des activités artisanales du territoire.

une grange traversante

une étable-fenil

une écurie-fenil



A Jolimetz.



A Villers-Pol.



A Villers-Pol.



A Sepmeries.

LES ACTIVITES ARTISANALES

l'exploitation du bois

Outre des scieries industrielles et menuiseries comme la scierie Rivart à Locquignol, l'exploitation du bois se faisait au sein des fermes. Après un dégrossissage dans des huttes dans la forêt, la finition des sabots était réalisée dans des ateliers souvent attenants aux fermes, situées non loin de la forêt de Mormal. Un décor était creusé à la gouge et la mise en peinture noire était assurée par les femmes. Cette activité, intense au XIXe siècle et au début du XXe siècle, avait repris après la Seconde Guerre mondiale en raison de la pénurie de caoutchouc et de cuir et permettait ainsi aux ouvriers du Val de Sambre d'être correctement chaussés. D'autres ateliers abritaient la transformation du bois en lattis pour la construction ou en cagettes pour le transport des fruits, largement exploités sur le territoire.



Atelier de sabotier à Gommegnies.



Atelier de sabotier à Gommegnies.

les productions textiles

Dans la zone d'influence du Cambrésis et du Cataisis, le fermier conjugait à l'élevage une activité de tissage à domicile. Une humidité constante étant nécessaire, le métier à tisser était placé dans la cave, accessible par l'intérieur de la ferme et souvent par l'extérieur. Un escalier droit, en bois, permettait de descendre dans la cave depuis l'extérieur, à partir de la blocure située sur la façade ou le pignon du logis. Des ouvertures, percées dans la blocure et munies de volets, apportaient une faible lumière. Celle-ci devait être renforcée par un éclairage complémentaire placé dans des niches encore visibles dans la maçonnerie de certaines caves. Subsistent parfois également des crochets pour la suspension du métier à tisser au plafond.



Blocure sur la façade sur cour à Salesches.



Trace de blocure sur le pignon à Sepmeries.



Détail d'une blocure.



Vue intérieure d'une cave à Salesches.

LES ACTIVITES SEMI-INDUSTRIELLES

les fermes-brasseries

A côté de plusieurs brasseries industrielles, le territoire recèle des fermes-brasseries. Le houblon était notamment planté en pourtour de la forêt de Mormal, en transition avec le bocage. Ces fermes comportent des volumes indépendants qui abritaient les cuves ; elles sont également caractérisées par de vastes écuries. Cette activité a souvent cessé avec la Première Guerre mondiale, les cuves ayant été confisquées par l'occupant allemand.



Ferme-brasserie à Gommegnies.



Evocation des activités brassicoles (sur une tombe) à Gommegnies.



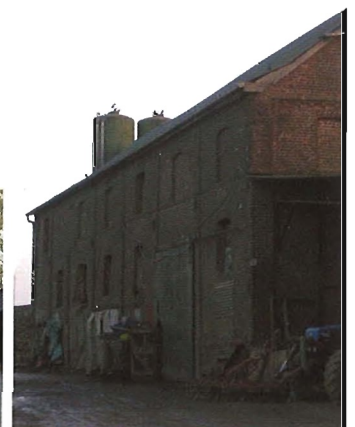
Bâtiment servant à sécher le houblon en lisière de la forêt de Mormal.

les sucreries

Sur le plateau, l'exploitation de la betterave était florissante et a permis la constitution de fermes-sucreries, en particulier à Villers-Pol, ou de râperies (ateliers dans lesquels on extrayait le jus des betteraves en les râpant), dont on trouve la trace également dans la toponymie des lieux-dits. Très présente, l'exploitation des fruits se traduit dans l'architecture des fermes par la présence d'espaces de stockage et de conditionnement des fruits et des cagettes. Leur transformation se faisait dans des usines spécifiques (de compotes, de pâtes de fruits ou de sirop comme à Gommegnies ou Villers-Pol).



Bâtiment servant au stockage des cagettes et des fruits à Gommegnies.



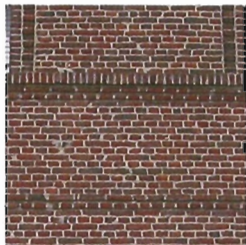
Ancienne sucrerie à Villers-Pol.

Ses caractères architecturaux

LES MATÉRIAUX

La brique est le matériau constitutif principal de l'élévation. Le torchis se trouve régulièrement sur la façade arrière des bâtiments et plus particulièrement dans les communes de l'auréole bocagère.

en élévation



La terre cuite, la brique.



La terre crue, le torchis.

en soubassement



Pierre de taille en calcaire marbrier dit pierre bleue.



Moellons en grès.



Le mur composite, le silex.

LES OUVERTURES

Reflétant la diversité des bâtiments et de leurs fonctions, les ouvertures offrent une grande variété. Elles témoignent de la mise en oeuvre des différents matériaux dans le temps.

les portes



Porte en grès en plein cintre.



Porte et bandeaux en calcaire marbrier.

les aérations



Trous de pigeon.



Soupiraux.



Ouvertures des écuries.



Four à pains dans une cave.



Soupirail et accès au sous-sol à Sepmeries.

les fenêtres



Linteau cintré en calcaire marbrier et barreaudage.



Encadrement en calcaire marbrier avec dés aux angles.



Alternance de briques et de dés de calcaire marbrier.



Encadrement en pierre calcaire.



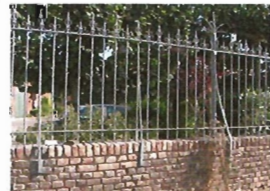
Linteau cintré en brique blanche.

LES DÉTAILS ET LES MODÉNATURES

éléments de ferronnerie



Soupirail.



Grille de clôture.



Barreaudage et imposte vitré, linteau cintré en pierre bleue surmonté d'un rang de brique.



Fers d'ancrage.



Marquise.

décor en brique



Corniche à modillons sur l'ouverture d'une grange.

chronogrammes



Fers d'ancrage sur le logis.



Pierre gravé et cadran solaire.



Imposte et chronogramme en bois.



Chronogramme en brique et initiales en fer forgé sur une grange.

Déjà parus :**Les Diagnostics du patrimoine bâti :**

- La Fagne de Trélon
- La Thiérache
- Le Pays d'Avesnes
- Le Bavaisis

Guide Restaurer et construire dans le PNRA :

- Intégrer une maison dans le paysage
- Choisir les matériaux de restauration
- Restaurer une maison ancienne
- Réhabiliter une maison ancienne en respectant son environnement

**Les Guides techniques du paysage :**

- Unité de la haie d'Avesnes
- Entité de la Fagne de Solre-le-Château
- Le Plateau de Mormal
- La Fagne de Trélon
- La Plaine de Sambre
- La Thiérache

Partenaires financiers :**Partenaires techniques :**

*Direction Régionale des Affaires Culturelles - conseiller pour le patrimoine,
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord,
Conseil Régional Nord - Pas de Calais - Service de l'Inventaire général
du patrimoine culturel*

contact@parc-naturel-avesnois.fr
www.parc-naturel-avesnois.fr



Maison du Parc
Grange d'îmière
4, cour de l'abbaye - BP 11203
59550 MAROILLES
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69



FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX NORD-PAS DE CALAIS

Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord et de l'État français.